

ZEC Batiscan-Neilson

Plan d'ensemencement – 2025-2035

Avril 2025

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction générale de la gestion de la faune et de ses habitats du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Elle a été produite par la Direction de l’expertise sur la faune aquatique.

Rédaction

Nicolas Vachon¹

Collaboration

Martine Lavoie¹

Dominic Bourget¹

Léon L’Italien¹

Étienne Lessard¹

Association sportive Batiscan-Neilson (ASBN)

¹ : Direction de la gestion de la faune de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches du MELCCFP

Note au lecteur :

L’élaboration de ce plan d’ensemencement a été rendue possible grâce au soutien financier du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Réinvestissement dans le domaine de la faune.

Référence à citer :

MELCCFP (2025). Plan d’ensemencement pour la ZEC Batiscan-Neilson 2025-2035, Ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Direction générale de l’expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec (Québec), 30 p. + annexes.

Dépôt légal – 2025

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-01129-8 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec – 2025

RÉSUMÉ

Dans les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* qui ont été publiées en 2008 par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF, 2008), certaines actions ont été mises de l'avant afin de maximiser la valeur des ensemencements faits au Québec et de minimiser leurs effets négatifs sur la biodiversité et les populations naturelles des plans d'eau de la province.

Une de ces actions est la rédaction de plans d'ensemencement pour les territoires fauniques structurés de la province dont fait partie la ZEC Batiscan-Neilson. Les plans d'eau de la ZEC Batiscan-Neilson ont été analysés selon les critères édictés dans le *Cadre national d'élaboration d'un plan d'ensemencement* (MDDEFP, 2013a), ce qui a permis de déterminer que 72 plans d'eau sur un total de 385 pourraient être ensemencés avec de l'omble de fontaine, dont 5 avec de l'omble moulac, dans la ZEC Batiscan-Neilson. Il reste donc 313 plans d'eau où les ensemencements sont proscrits. Parmi les 173 plans d'eau pour lesquels on ne dispose pas de suffisamment de données, on en compte 164 où les ensemencements sont proscrits. Parmi les plans d'eau où l'ensemencement est proscrit, 14 abritent une population d'omble chevalier, un (1) présente des occurrences de tortue des bois, 101 sont des plans d'eau sans poisson, 131 sont occupés par une population d'omble de fontaine en allopatrie, 73 ont un rendement naturel de pêche supérieur à la moyenne du territoire et 22 ont pour fonction de protéger l'intégrité d'un bassin versant. De plus, 24 plans d'eau considérés comme des cas particuliers ne peuvent faire l'objet d'ensemencements. Il en est ainsi en raison des conditions d'oxygène dissous défavorables, de préoccupations à l'égard de la protection d'une espèce ayant une génétique particulière ou d'ensemencements jugés inefficaces par le passé.

Ce plan d'ensemencement prend effet dès sa publication, et ce, pour une période de dix ans ou jusqu'à la publication d'un nouveau plan. Une mise à jour est toutefois possible à mi-plan à la demande de l'une des parties.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des tableaux.....	iv
Liste des figures.....	iv
1. Introduction.....	1
2. Description de la ZEC Batiscan-Neilson.....	2
3. Objectifs du plan d’ensemencement.....	4
3.1. Protéger les populations d’omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices.....	4
3.2. Préserver la biodiversité.....	4
3.3. Optimiser les ensemencements.....	4
3.4. Assurer la mise en valeur de la pêche sportive.....	5
4. Contexte réglementaire et légal.....	5
5. Critères pour autoriser ou interdire un ensemencement.....	6
6. Analyse des plans d’eau de la ZEC Batiscan-Neilson.....	7
6.1. Présence de l’omble chevalier ou quassa.....	7
6.2. Présence d’une espèce à statut précaire.....	9
6.3. Plans d’eau sans poisson (LSP).....	10
6.4. Plans d’eau n’ayant jamais été ensemencés, abritant une population allopatrique.....	10
6.5. Plans d’eau à omble de fontaine n’ayant pas été ensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche et un taux naturel de CPUE supérieurs à la moyenne.....	12
6.6. Plans d’eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes.....	15
6.7. Autres considérations.....	15
6.7.1. Ensemencement de truite arc-en-ciel, de truite brune et d’omble moulac.....	15
6.7.2. Prise en considération du bassin versant des plans d’eau.....	18
6.7.3. Besoins particuliers liés à la gestion de la ZEC Batiscan-Neilson.....	18
6.7.4. Optimisation des ensemencements.....	17
6.8. Plans d’eau à ensemencement permis.....	19
7. Synthèse des résultats et conclusion.....	24
Bibliographie.....	28
ANNEXE 1 Tableau d’analyse et de synthèse du plan d’ensemencement de la ZEC Batiscan-Neilson.....	31
ANNEXE 2 Zones aquacoles.....	50
ANNEXE 3 Catégories d’ensemencement.....	51
ANNEXE 4 Grille décisionnelle pour l’ensemencement d’un plan d’eau avec de l’omble de fontaine.....	53

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Poissons présents dans les plans d’eau de la ZEC Batiscan-Neilson.....	2
Tableau 2 : Lacs à omble chevalier oquassa sur la ZEC Batiscan-Neilson.....	7
Tableau 3 : Liste des espèces susceptibles d’être affectées négativement par un ensemencement.	9
Tableau 4 : Lacs sans poisson sur la ZEC Batiscan-Neilson.	10
Tableau 5 : Rendements moyens des plans d’eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha pour la ZEC Batiscan-Neilson.	13
Tableau 6 : Lacs ayant un rendement naturel plus élevé que la moyenne des lacs de superficie comparable.	13
Tableau 7 : Lacs pour lesquels les ensemencements seront interdits ou limités en raison de la protection de bassins versants.	19
Tableau 8 : Liste des lacs acides et/ou en déficience d’oxygène dissous.	19
Tableau 9 : Performance moyenne des ensemencements effectués dans la ZEC Batiscan- Neilson.	20
Tableau 10 : Plans d’eau pour lesquels les ensemencements sont permis.	22
Tableau 11 : Synthèse des résultats.	24

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la ZEC Batiscan-Neilson	3
Figure 2 : Plan d’ensemencement de la ZEC Batiscan-Neilson	27

1. INTRODUCTION

L'ensemencement de lacs et de cours d'eau est une méthode de gestion des populations de poissons utilisée depuis des décennies au Québec. Cette pratique vise à atteindre deux grands objectifs : la conservation et la mise en valeur de la ressource (voir les types d'ensemencement à l'annexe 3). Les ensemencements de conservation sont utilisés pour rétablir une population déficiente en raison d'une perturbation naturelle, anthropique ou d'une contrainte d'habitat limitant son développement. Les ensemencements de mise en valeur sont utilisés pour maintenir ou développer la pêche sportive.

L'ensemencement présente plusieurs avantages. Toutefois, il peut avoir des impacts environnementaux sur l'habitat ou sur les espèces qui y sont exposées. Le Secteur de la faune a donc revu les pratiques d'ensemencement afin de les optimiser, tout en réduisant au maximum les inconvénients qui y sont associés. Les *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (MRNF, 2008) ont émergé, en mars 2008, de cette révision. Plusieurs actions découlent de ces lignes directrices, notamment l'application d'un nouveau pouvoir du ministre (voir la section 4, « Contexte réglementaire et légal »), qui lui permet de mettre en place des plans d'ensemencement pour les territoires fauniques structurés (ZEC, réserves fauniques et certaines pourvoiries avec droits exclusifs).

Le plan d'ensemencement vise à protéger l'intégrité écologique et génétique des populations indigènes de poissons, à soutenir l'offre de pêche lorsque l'habitat est dégradé de façon irréversible ou qu'il est impossible d'équilibrer l'offre et la demande, à s'assurer qu'aucune espèce à statut précaire n'est mise en danger et à optimiser les ensemencements. Cet outil de gestion évolutif et dynamique résulte d'une approche concertée du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et des délégataires. Le résultat est une liste des plans d'eau où l'ensemencement est en général autorisé. Les conclusions que l'analyse permet de mettre en évidence s'appliquent principalement à l'omble de fontaine. Pour les autres espèces, il est recommandé de se référer aux fascicules d'aide à l'ensemencement des plans d'eau (MDDEFP, 2013) et lorsque requis, faire une demande de transport et d'ensemencement au bureau régional du MELCCFP.

Le présent document est le résultat d'une collaboration entre le MELCCFP et les gestionnaires de la ZEC Batiscan-Neilson. Il est issu d'une réflexion dirigée et concertée qui a permis d'établir une liste des plans d'eau dans la ZEC Batiscan-Neilson où les ensemencements sont proscrits et de déterminer les raisons pour lesquelles ils le sont.

2. DESCRIPTION DE LA ZEC BATISCAN-NEILSON

La ZEC Batiscan-Neilson a été créée dans le cadre de l'Opération Gestion-Faune de 1978. Depuis, elle n'a subi que peu de modifications territoriales et a toujours été exploitée par le même délégataire, l'Association sportive Batiscan-Neilson, région Saint-Raymond. La forme particulière de ce territoire et l'étendue du réseau routier qui y donne accès requièrent la présence de trois postes d'enregistrement (barrières), morcelant la ZEC en six secteurs bien définis. Seuls les secteurs Grandbois, Sainte-Anne et Talayarde ne comprennent pas de poste d'enregistrement. Les usagers de ce secteur doivent donc enregistrer leurs prises dans un dépanneur de Saint-Raymond.

Située dans les municipalités régionales de comté (MRC) de Portneuf et de la Jacques-Cartier, près des municipalités de Saint-Raymond, de Rivière-à-Pierre et de Saint-Léonard, la ZEC Batiscan-Neilson couvre une superficie de 878 km². Elle est limitée à l'est par la réserve faunique des Laurentides et à l'ouest par la ZEC de la Rivière-Blanche et la réserve faunique de Portneuf (figure 1).

La ZEC Batiscan-Neilson est la ZEC de la région de la Capitale-Nationale où il se récolte le plus d'ombles de fontaine. Elle comprend 385 lacs dont 255 offrent un potentiel de pêche réparti sur une superficie lacustre de 3 956 ha. La majorité de ces lacs sont de faible superficie, seulement six d'entre eux étant supérieurs à 100 ha. Bouchard et Vallières (2001) mentionnent également que près de 80 % du territoire abrite des populations d'omble de fontaine indigènes.

La principale espèce pêchée dans cette ZEC est l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*). Au cours des saisons 2016 à 2021, une moyenne annuelle de 22 793 jours-pêcheurs a été observée, pour une récolte annuelle moyenne de 64 451 poissons, une masse annuelle moyenne de 8 203 kg, donnant un poids moyen de 127 g/poisson. L'autre espèce sportive d'importance est l'omble chevalier pour laquelle des données de capture sont trop restreintes, ce qui ne permet pas de dresser un tableau révélateur des efforts déployés pour la capture de l'espèce et des résultats de pêche. En tout, selon les connaissances actuelles, neuf espèces de poissons se retrouvent dans les plans d'eau de la ZEC (tableau 1).

Tableau 1 : Poissons dans les plans d'eau de la ZEC Batiscan-Neilson

Nom français	Nom scientifique	Nombre de plans d'eau connus
Meunier	<i>Catostomus</i> sp.	2
Mulet à cornes	<i>Semotilus atromaculatus</i>	17
Omble de fontaine	<i>Salvelinus fontinalis</i>	285
Omble chevalier	<i>Salvelinus alpinus oquassa</i>	14
Méné à grosse tête	<i>Pimephales promelas</i>	10
Achigan à petite bouche	<i>Micropterus dolomieu</i>	2
Ouitouche	<i>Semotilus corporalis</i>	1
Omble moulac	<i>Salvelinus fontinalis</i> x <i>Salvelinus namaycush</i>	2
Barbotte	<i>Ictaluridae</i> sp.	1

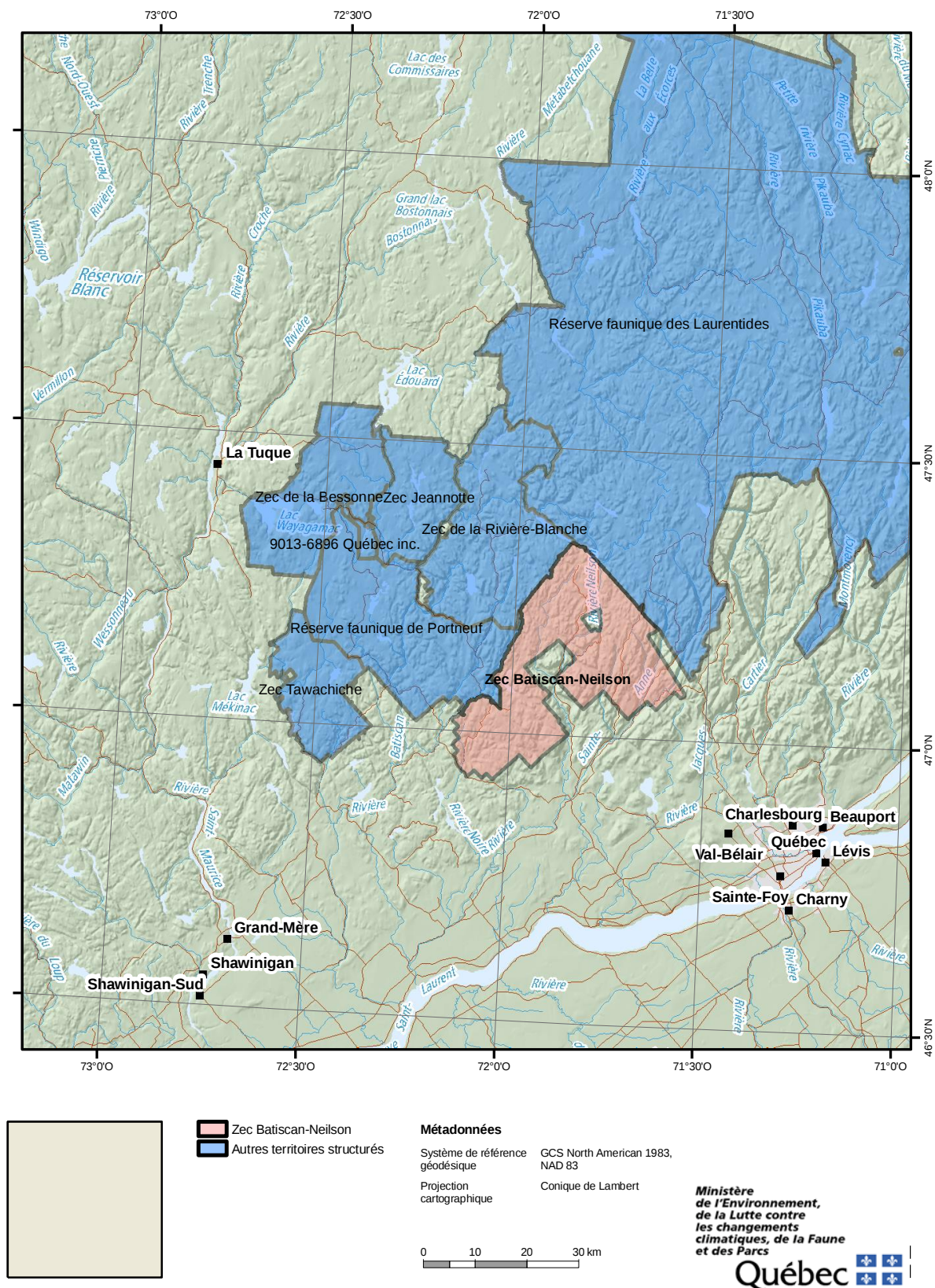


Figure 1 : Localisation de la ZEC Batiscaan-Neilson

3. OBJECTIFS DU PLAN D'ENSEMENCEMENT

Un plan d'ensemencement a pour objectif d'optimiser les ensemencements dans un territoire faunique structuré afin de préserver l'intégrité des communautés de poissons qui y sont présentes. De façon plus précise, il vise à :

- ✓ protéger les populations d'omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices;
- ✓ préserver la biodiversité (génétique, spécifique et écosystémique);
- ✓ optimiser les ensemencements;
- ✓ assurer la mise en valeur de la pêche sportive.

3.1. Protéger les populations d'omble de fontaine indigènes autoperpétuatrices¹

Les populations indigènes d'omble de fontaine sont présentes dans les plans d'eau du Québec depuis le retrait des glaciers, il y a de cela environ 12 000 ans (Dumont, 1982). L'isolement des populations a fait en sorte qu'elles se sont adaptées pour répondre aux conditions environnementales auxquelles elles ont été soumises. Cela leur permet de bénéficier d'une adaptation optimale (*fitness*) et leur confère une valeur génétique et patrimoniale qu'il importe de préserver. En effet, compte tenu de leur patrimoine génétique, les populations indigènes sont parfaitement acclimatées à leur milieu et sont davantage en mesure de s'adapter à un changement de conditions environnementales que les poissons d'élevage.

Dans la majorité des cas, la protection des populations d'omble de fontaine indigènes s'avère la meilleure option de gestion pour maintenir une pêcherie. Les modalités de suivi dans les territoires fauniques structurés (dénombrement de la récolte, données de masse et d'effort de pêche), conjuguées à une gestion rigoureuse des contingents (quotas annuels), sont normalement suffisantes pour assurer la pérennité des stocks si l'habitat de l'espèce est adéquat à chacun des stades de sa croissance.

Le recours à des ensemencements de mise en valeur afin d'augmenter l'offre de pêche dans un plan d'eau peut avoir des impacts négatifs sur la population indigène, dont les principaux sont (MRNF, 2008) :

- ✓ la compétition avec les individus indigènes et la prédation;
- ✓ les impacts génétiques (taille effective, structure, diversité);
- ✓ l'introduction d'agents pathogènes et de parasites;
- ✓ l'introduction accidentelle de nouvelles espèces;
- ✓ l'augmentation de la pression de pêche;
- ✓ le risque d'hybridation.

Conséquemment, il s'avère judicieux, biologiquement et économiquement, de protéger les populations indigènes autoperpétuatrices des plans d'eau du Québec.

3.2. Préserver la biodiversité

En plus d'avoir des impacts négatifs sur la population d'omble de fontaine indigène, l'ensemencement est susceptible d'affecter directement ou indirectement plusieurs organismes présents dans le milieu : poissons, oiseaux, reptiles, amphibiens, invertébrés, etc. (MRNF, 2008). Les impacts potentiels de l'ensemencement sur ces organismes doivent être pris en compte lors de l'élaboration d'un plan d'ensemencement.

3.3. Optimiser les ensemencements

Le succès d'un ensemencement dépend de plusieurs facteurs, dont l'habitat, la communauté locale, la capacité de support du milieu, l'espèce utilisée, l'origine génétique, le stade de développement, la qualité du poisson, de même que la méthode employée et la période d'ensemencement. Des fascicules d'aide à l'ensemencement des plans d'eau (MDDEFP, 2013) ont été produits pour les principaux poissons d'intérêt sportif du Québec afin d'aider les gestionnaires et les opérateurs de territoires fauniques structurés à optimiser leurs ensemencements.

¹ Population se renouvelant d'elle-même par la reproduction naturelle.

3.4. Assurer la mise en valeur de la pêche sportive

L'ensemencement est surtout utilisé pour satisfaire à une demande de pêche plus grande que la productivité d'un plan d'eau. Selon un sondage mené en 2004 par la Fédération des pourvoiries du Québec, le recours à l'ensemencement pour soutenir l'offre de pêche était alors incontournable pour 74 % des répondants (Dumont et Blanchet, 2007), ce qui illustre bien l'importance de cette pratique pour l'industrie.

C'est l'ensemencement de type dépôt-retrait, le plus courant, qui répond le mieux à cette réalité, avec quelque 900 tonnes de poissons ensemencés annuellement (Morin, 2003). Ce type d'ensemencement consiste à introduire dans un plan d'eau des poissons de taille capturable à la pêche sportive, ce qui implique qu'une proportion élevée de poissons de taille intéressante peut être capturée dans un court délai. Lorsque le succès de pêche tend à diminuer, d'autres ensemencements ont lieu.

Plusieurs gestionnaires de territoires fauniques structurés ont recours à ce type d'ensemencement et les retombées économiques d'une telle pratique sont importantes. D'ailleurs, le Groupe de recherche en économie et politiques agricoles (GREPA) de l'Université Laval estimait que les ensemencements généreraient des dépenses de pêche supplémentaires d'environ 40 millions de dollars au Québec en 1999 (Doyon *et collab.*, 2001), alors que le MDDEFP estime cette dépense à près de 142,6 millions de dollars en 2011.

Une attention particulière doit être portée au succès des pratiques d'ensemencement en termes de taux de retour des poissons ensemencés à la pêche sportive. De petites quantités de poissons ensemencés régulièrement donnent habituellement de meilleurs résultats qu'un seul ensemencement avec un nombre élevé de poissons.

4. CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE ET LÉGAL

En matière d'aquaculture, le gouvernement du Québec encadre les activités ainsi que les espèces autorisées. Le Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons (RAVP) autorise notamment la production, l'élevage, la garde en captivité, l'ensemencement et le transport de plusieurs espèces de poissons, selon un zonage aquacole qui lui est propre (voir annexe 2). Le RAVP prévoit également, surtout pour les régions situées au nord-est de la province, des restrictions quant à l'origine des lignées génétiques utilisées. Rappelons que pour transporter du poisson vivant au Québec ou pour l'ensemencer, on doit obtenir un permis. Dans le cas de l'omble de fontaine, ce permis est délivré directement par le pisciculteur et, dans celui des autres espèces, c'est la direction générale du MELCCFP en région qui le délivre.

En plus des exigences réglementaires prévues dans le RAVP, certaines actions retenues en marge des *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* consistent à donner une portée légale aux plans d'ensemencement réalisés pour les réserves fauniques, les zones d'exploitation contrôlée et les pourvoiries avec droits exclusifs.

Cela a été rendu possible grâce aux nouveaux pouvoirs alors accordés au ministre des Ressources naturelles et de la Faune. En effet, une modification de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF) permet de reconnaître le caractère légal d'un plan d'ensemencement et, conséquemment, les différentes restrictions s'appliquant aux espèces de poissons qui y sont inscrites. Le plan d'ensemencement prend effet au moment de sa publication et dure dix ans, ou jusqu'à la publication d'un nouveau plan. Le plan d'ensemencement ne pourra être modifié qu'une fois ce délai expiré, pour assurer une continuité si le délégataire, le conseil d'administration ou les orientations de gestion (du Ministère ou du délégataire) changent. Une mise à jour est toutefois possible à mi-plan à la demande de l'une des parties.

Les délégataires ont la responsabilité de faire appliquer le plan d'ensemencement sur leur territoire. Quiconque, qu'il s'agisse du délégataire ou d'un citoyen, contrevient aux dispositions d'un plan d'ensemencement établi en vertu de l'article 73.1 de la LCMVF commet une infraction et est passible, pour une première offense, d'une amende d'au moins 2 500 \$ et d'au plus 12 500 \$. Dans le cas d'une récidive dans les cinq années suivant la condamnation pour une infraction à la même disposition, le contrevenant est passible d'une amende d'au moins 7 500 \$ et d'au plus 37 500 \$, et le juge peut en outre le condamner à l'emprisonnement pour une période maximale d'un an.

5. CRITÈRES POUR AUTORISER OU INTERDIRE UN ENSEMENCEMENT

Une liste de critères encadrant l'élaboration des plans d'ensemencement a été établie par un comité de travail composé de membres de Faune Québec et de la Direction générale de la Capitale-Nationale. Cette liste a été approuvée à l'hiver 2007 lors de l'Atelier sur la faune aquatique, de l'Atelier sur les territoires fauniques structurés et de la consultation de partenaires nationaux. Lesensemencements sont interdits sur les plans d'eau répondant à l'un ou l'autre des critères suivants :

- ✓ présence de l'omble chevalier *oquassa*;
- ✓ présence d'une espèce à statut précaire susceptible d'être perturbée par un ensemencement;
- ✓ absence confirmée de poissons dans un lac (lac sans poisson [LSP]);
- ✓ plan d'eau n'ayant jamais étéensemencé, abritant une population allopatrique de poissons;
- ✓ plan d'eau pour lequel les données disponibles sont insuffisantes, sauf si au moins un ensemencement a eu lieu au cours des six dernières années.

Propre à l'omble de fontaine

- ✓ Plan d'eau ayant un rendement naturel moyen supérieur ou égal au rendement naturel moyen des lacs du territoire de même catégorie de superficie (> 20 ha ou ≤ 20 ha) pour les deux dernières générations de l'espèce (6 ans) et qui n'a pas étéensemencé au cours de cette période.

Propre au touladi

- ✓ Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort (CPUE), suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le touladi, sont de plus de 2,5 touladis/filet-nuit dans le cas d'une population planctonophage (croissance lente) et de plus de 1,5 touladi/filet-nuit dans le cas d'une population ichtyophage (croissance rapide), sauf si l'historique d'ensemencement démontre que l'intégrité génétique de la population est irrémédiablement perturbée (voir l'*Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau* sur le touladi [MDDEFP, 2013]).

Propre au doré

- ✓ Plan d'eau pour lequel les captures par unité d'effort (CPUE), suivant la méthode d'inventaire normalisée pour le doré jaune, sont de plus de 1,0 doré/filet-nuit.

Notes :

- *Ces restrictions ne s'appliquent pas aux ensemencements de conservation.*
- *Le transfert de poissons indigènes de même que le dépôt d'œufs sont considérés comme des ensemencements.*
- *Une grille d'aide à la décision pour l'ensemencement en l'omble de fontaine figure à l'annexe 4.*

6. ANALYSE DES PLANS D'EAU DE LA ZEC BATISCAN-NEILSON

Après l'analyse des plans d'eau de la ZEC Batiscan-Neilson en fonction des critères présentés à la section précédente, deux catégories de plans d'eau, dont la liste détaillée figure à l'annexe 1, composent le plan d'ensemencement :



Plan d'eau à ensemencement proscrit : Vise l'autoperpétuation, la protection de la biodiversité (écosystémique et propre aux populations de poissons) et le maintien de l'intégrité génétique des populations indigènes de poissons.



Plan d'eau à ensemencement permis : Permet de répondre aux besoins de mise en valeur de la pêche sportive, de supporter l'offre de pêche et de favoriser le développement économique régional.

6.1. Présence de l'omble chevalier *oquassa*

L'omble chevalier dulcicole (*Salvelinus alpinus oquassa*) est susceptible d'être désigné comme espèce menacée ou vulnérable au Québec. On ne le trouve plus que dans environ 315 plans d'eau connus dans son aire de répartition, dont 90 % se trouvent en territoire québécois (282 plans d'eau). Ces populations constituent un vestige des populations anadromes qui vivaient, il y a environ 12 000 ans, dans la mer de Champlain ainsi que dans l'océan Atlantique (Dumont, 1982). Par conséquent, elles possèdent une grande valeur génétique et patrimoniale.

L'ensemencement dans des plans d'eau où l'omble chevalier dulcicole est présent pourrait avoir des effets nuisibles, notamment une augmentation de la pression de pêche indirecte sur l'omble chevalier et un risque accru d'introduction de pathogènes, de parasites et d'espèces qui pourraient nuire à l'omble chevalier. Il est également possible qu'une compétition interspécifique ainsi qu'une hybridation avec certaines espèces de salmonidés se produisent, ce qui pourrait aussi causer du tort aux populations indigènes d'omble chevalier, voire les faire disparaître (Johnson, 1980; Kircheis, 1980 *in* Bouchard, 1999).

Compte tenu du statut de l'omble chevalier *oquassa* et des risques associés à l'ensemencement, ce dernier est interdit sur les plans d'eau abritant cette sous-espèce. Selon l'état actuel des connaissances, on trouve 14 plans d'eau abritant de l'omble chevalier *oquassa* sur le territoire de la ZEC Batiscan-Neilson (tableau 2).

Tableau 2 : Lacs à omble chevalier *oquassa* sur la ZEC Batiscan-Neilson

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau	Superficie (ha)
Aaron, Lac	07374	188,46
Annette, Lac	07478	48,38
Batiscan, Petit lac	07372	395,38
Bogève, Lac	25599	5,74
Cunningham, Lac	07483	27,44
Éboulis, Lac	07482	19,52
Fairchild, Lac	07479	70,41
Hélène, Lac	07376	166,04
Le Gardeur, Lac	07484	116,23
MacStay, Lac	07378	58,69
Marguerite, Lac	07379	74,81
Philo, Lac	07375	73,47
Soixante, Lac	08304	43,48
William, Lac	07381	34,67

6.2. Présence d'une espèce à statut précaire

Certaines espèces de poissons à statut précaire risquent d'être perturbées par desensemencements en raison de la compétition interspécifique et de la prédation (MRNF, 2008). De plus, certaines espèces de moules d'eau douce risquent d'être mises en danger par les variations que peuvent entraîner les ensemencements au sein des populations de poissons hôtes des glochidies (larves des moules).

Par conséquent, l'ensemencement est interdit sur les plans d'eau abritant une espèce à statut précaire susceptible d'être perturbée par celui-ci (tableau 3). Pour savoir si une espèce à statut précaire est présente dans un plan d'eau, il faut consulter le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec à l'adresse www.cdpnq.gouv.qc.ca.

Tableau 3 : Liste des espèces susceptibles d'être affectées négativement par un ensemencement

Nom vernaculaire	Impact appréhendé	Commentaire
Mulette-perlière de l'Est	Influence sur la population de poissons hôtes	L'ensemencement peut avoir des effets négatifs sur les poissons hôtes de la mullette-perlière de l'Est en réduisant leur abondance par la prédation ou la compétition. La principale espèce hôte est le saumon Atlantique.
Cisco de lac (population de printemps)	Prédation et compétition	Les salmonidés de taille suffisante peuvent se nourrir et entrer en compétition avec les ciscos de lac.
Ombre chevalier <i>oquassa</i>	Prédation et compétition	Le touladi et l'ombre moulac peuvent se nourrir d'ombre chevalier <i>oquassa</i> et entrer en compétition avec l'espèce.
Chabot de profondeur	Prédation	Le chabot de profondeur constitue une part importante de l'alimentation du touladi et de l'ombre moulac.
Méné laiton	Prédation	La présence de méné laiton est souvent associée à la quasi-absence de prédateurs.
Garrot d'Islande	Compétition alimentaire	Les poissons se nourrissant d'invertébrés sont susceptibles d'entrer en compétition avec le garrot d'Islande.
Grèbe esclavon	Compétition alimentaire lors de ses migrations	Les poissons se nourrissant d'invertébrés sont susceptibles d'entrer en compétition avec le grèbe esclavon.
Tortue musquée	Prédation sur les jeunes	Les gros poissons peuvent se nourrir de jeunes tortues musquées (ex. : touladi, ombre moulac).
Tortue des bois	Prédation sur les jeunes	Les gros poissons peuvent se nourrir de jeunes tortues des bois (ex. : touladi, ombre moulac).
Salamandre pourpre	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres pourpres.
Salamandre sombre du Nord	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir de salamandres sombres du Nord.
Grenouille des marais	Prédation	Les gros poissons peuvent se nourrir de grenouilles des marais.
Aesche Cyran	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Cordulie bistrée	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Érythème des étangs	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Érythrodiplax côtier	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Gomphe ventru	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Ophiogomphe bariolé	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.
Sympétrum bagarreur	Prédation	Les poissons peuvent se nourrir d'odonates.

Selon l'état actuel des connaissances, on trouve des occurrences de l'ombre chevalier *oquassa* sur 14 plans d'eau de la ZEC Batisca-Neilson (annexe 1). La tortue des bois est également présente aux alentours du lac Touzin. Aucune autre espèce pouvant être influencée négativement par lesensemencements de poissons n'a été retrouvée sur le territoire de la ZEC.

6.3. Plans d'eau sans poisson (LSP)

Les plans d'eau n'abritant aucun poisson (LSP) constituent des écosystèmes particuliers. Ils supportent une diversité d'espèces et une abondance plus importante que dans les plans d'eau abritant des populations de poissons (Drouin *et al.*, 2006; Couture, 2002). De plus, le garrot d'Islande fréquente de façon importante les petits plans d'eau (< 10 ha) sans poisson situés en altitude (Robert *et al.*, 2000; Robert *et al.*, 2008). La préservation de ces écosystèmes particuliers s'avère judicieuse afin de maintenir intacts l'assemblage spécifique et la diversité de ces milieux.

Selon les connaissances actuelles, on retrouve sur le territoire de la ZEC Batiscan-Neilson 101 plans d'eau sans poisson (tableau 4).

Tableau 4 : Lacs sans poisson sur la ZEC Batiscan-Neilson

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau	Superficie (ha)
-	34370	5,06
Ablis, Lac	25451	0,87
Aleu, Lac	25463	2,37
Ascros, Lac	25656	1,92
Aydat, Lac	25450	2,81
Bas, Lac d'en	25592	4,90
Bédard, Lac	25689	21,73
Bédard, Petit lac	25688	7,98
Blé, Lac	40204	1,75
Bleuets, Lac aux	25577	5,53
Breault, Lac	-	1,79
Busque, Lac	25715	3,39
Campan, Lac	25458	2,13
Camurac, Lac	25640	3,20
Candor, Lac	25625	3,29
Cerny, Lac	25465	1,64
Chantelou, Lac	25436	8,07
Chiron, Lac	25683	7,47
Coin, Lac du	25636	1,74
Cudos, Lac	25593	1,95
Daglan, Lac	25661	1,23
Deleau, Lac	25684	16,95
Délié, Lac	25447	0,49
Doué, Lac	25452	0,28
Dubut, Lac	02522	12,41
Éden, Lac de l'	34361	2,15
Escala, Lac	25453	1,79
Étain, Lac	25546	1,55
Fanal, Lac du	25660	4,00
Fey, Lac	25716	1,13
Fons, Lac	40205	0,97
Gauré, Lac	25578	4,25
Gordon, Lac	11501	2,77
Guer, Lac	25449	0,95
Guisy, Lac	40086	2,76
Herpont, Lac	40201	2,27
His, Lac	25659	1,04
Jars, Lac	25550	0,85
Jolicoeur, Lac	07390	34,27
Juvénat, Lac	40089	0,60

Kanfen, Lac	25600	2,15
Lafrance, Lac	25692	4,70
Latour, Lac	25687	2,11
Laval, Lac	25462	5,65
Lisse, Lac	25682	3,42
Lou, lac	25590	2,31
Luceau, Lac	25662	3,45
Magnet, Lac	25582	2,30
Marais, Lac des	06076	8,08
Mat, Lac	34375	0,95
Maude, Lac	07397	3,82
McKinney, Petit lac	07352	6,01
Méron, Lac	25586	10,40
Merpins, Lac	25646	2,08
Metz, Lac	25466	5,12
Mijoux, Lac	25544	5,35
Miroir, Lac	55708	1,46
Morton, Lac	25439	1,94
Mouchin, Petit lac	25603	3,64
Munitions, Lac des	25467	4,76
Nevers, Lac	25681	2,74
No Good, Lac	02526	4,45
Noir, Lac	08296	1,73
Nouic, Lac	25454	0,12
Nourrains, Lac des	25664	2,69
Novel, Lac	25755	1,78
Omble, Lac de l'	34374	1,51
Orignal, Lac	34360	2,92
Orlu, Lac	25555	1,47
Oze, Lac	25610	0,91
Panon, Lac	25481	2,15
Pasquet, Lac	25719	10,89
Pasquet, Petit lac	25718	2,31
Pelouse, Lac	25751	4,34
Pimbo, Lac	40200	1,79
Plat, Lac	40119	5,18
Porri, Lac	25608	3,98
Querré, Lac	25542	2,28
Rely, Lac	34347	1,40
Remise, Lac de la	07400	13,72
Roland, Lac	25738	4,33
Rondeau, Lac	25737	2,33
Sargé, Lac	25667	1,44
Seul, Lac	25654	4,12
Seur, Lac	40064	0,37
Swamps, Deuxième étang des	34367	1,60
Swamps, Lac des	06078	20,22
Swamps, Premier étang des	34366	5,14
Swamps, Quatrième étang des	34369	2,85
Swamps, Troisième étang des	34368	0,66
Thil, Lac	25461	1,01
Tim, Lac	25612	0,96
Valros, Deuxième lac	25708	2,07

Valros, Lac	25710	1,38
Verjon, Lac	25541	2,38
Vern, Lac	25470	1,38
Vertus, Lac	25701	1,07
Viabon, Lac	25479	1,25
Vic, Lac	25741	2,21
Vizos, Lac	25606	2,70
Yolet, Lac	25435	1,04

6.4. Plans d'eau n'ayant jamais étéensemencés, abritant une population allopatrique

L'omble de fontaine est une espèce largement répandue au Québec. Sa préférence pour les cours d'eau et les lacs d'eau fraîche, claire et bien oxygénée de même que sa grande tolérance à la salinité lui ont permis d'occuper l'ensemble de la péninsule québécoise, y compris les régions côtières habitées par des populations anadromes (truite de mer, Lacasse et Magnan, 1994). On présume que l'omble de fontaine a longtemps été la seule espèce de poisson présente dans une grande partie des plans d'eau de la Mauricie, des Laurentides, du Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de la Gaspésie. Cependant, l'essor de la pêche sportive a fait en sorte que de nombreuses espèces utilisées comme poissons appâts ont été introduites dans des plans d'eau qui abritaient à l'origine une population d'omble de fontaine en allopatrie, c'est-à-dire que cette espèce était la seule présente dans le plan d'eau.

De nos jours, les zones dans lesquelles se trouvent les populations en situation d'allopatrie se limitent aux monts Valin, au nord de la rivière Saguenay et aux Laurentides, entre Québec et le Saguenay (Lacasse et Magnan, 1994).

La rareté relative des plans d'eau avec une population de poissons en allopatrie et leur rendement de pêche élevé méritent qu'on leur accorde une protection particulière au regard des ensemencements afin de limiter les risques d'introduction de compétiteurs, de pathogènes, de maladies et d'impacts génétiques qui peuvent provoquer un déséquilibre écologique, une baisse de productivité du plan d'eau et une diminution de la croissance et de la survie des spécimens qui y vivent. Les plans d'eau allopatriques de la ZEC Batisca-Neilson sont indiqués dans le tableau synthèse du plan d'ensemencement (annexe 1).

6.5. Plans d'eau à omble de fontaine n'ayant pas étéensemencés au cours des six dernières années, présentant un rendement naturel de pêche et un taux naturel de CPUE supérieurs à la moyenne

Certains plans d'eau affichent des rendements naturels de pêche supérieurs à la moyenne, même si les espèces trouvées et recherchées pour la pêche évoluent en sympatrie. Comme ces plans d'eau offrent déjà un bon rendement, il n'y a aucun avantage biologique ou économique à les ensemenecer, car les populations en place semblent suffire au renouvellement des stocks.

Les grands plans d'eau présentent habituellement des rendements de pêche plus faibles que les petits puisqu'ils sont généralement plus profonds, donc moins productifs. Ainsi, les rendements de pêche des grands et des petits plans d'eau ne peuvent être comparés entre eux. Pour l'élaboration des plans d'ensemencement, la superficie des petits plans d'eau a été fixée à 20 hectares et moins et celle des grands, à plus de 20 hectares. Cette distinction vise à éviter que l'ensemencement soit autorisé dans les grands plans d'eau et proscrit dans les petits, ces derniers présentant des rendements de pêche nettement plus élevés.

Afin de calculer le rendement naturel moyen du territoire et celui de chacun des plans d'eau, les données utilisées ne doivent pas avoir été influencées par un ensemencement antérieur. Il faut donc retirer des analyses toutes les données récoltées lors de l'année du dernier ensemencement et au cours des trois années subséquentes. Cette période tampon de quatre ans a été établie sur les bases suivantes : 1) les populations naturelles d'omble de fontaine indigènes exploitées comptent rarement une quantité importante d'individus de plus de quatre ans; 2) les ombles de fontaine de lignée F(1) ensemencés à l'âge 1+, sont capturés dans des proportions pouvant atteindre 100 % dans les trois années suivant leur ensemencement

(Fraser, 1981). Comme la dernière classe d'âge en importance représentée dans les pêches expérimentales visant à la caractérisation de populations indigènes est celle de quatre ans, on peut supposer que trois ans après l'ensemencement, les poissons de 1+ an ont été prélevés, qu'ils ont été victimes de prédation ou qu'ils sont morts de cause naturelle. Comme les ensemencements en territoires fauniques structurés sont normalement faits avec des ombles de fontaine âgés d'au moins un an qui ont donc une taille suffisante pour être pêchés, quatre années d'influence seront considérées en comptant l'année de dépôt comme l'an 1.

Les rendements moyens obtenus pour les plans d'eau de 20 hectares ou moins et de plus de 20 hectares de la ZEC Batiscan-Neilson sont présentés dans le tableau 5. Les plans d'eau dont le rendement moyen est supérieur à la moyenne du territoire sont présentés dans le tableau 6.

Tableau 5 : Rendements moyens des plans d'eau de 20 ha et moins et de plus de 20 ha pour la ZEC Batiscan-Neilson

Superficie	Nombre de lacs	Rendement moyen (kg/ha)	Période
20 ha et moins	336	3,61	2016-2021
Plus de 20 ha	50	2,43	2016-2021

Tableau 6 : Lacs ayant un rendement naturel plus élevé que la moyenne des lacs de superficie comparable

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau	Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)
Alba, Lac	34346	1,25	6,30
Alex, Lac	25672	1,45	8,64
Athlone, Lac	07377	29,98	5,66
Bayeul, Lac	07474	16,20	4,79
Bella, Lac	25613	3,43	4,74
Bertrand, Premier lac	02527	11,95	5,94
Bois, Lac des	25745	1,46	10,12
Bondy, Lac	07362	20,35	5,57
Cabane d'Automne, Lac à la	02288	10,37	3,73
Charlieu, Lac	25767	2,54	3,78
Chauveau, Lac	07357	12,43	9,64
Cinq Cents, Lac	25666	2,54	7,13
Clavier, Lac	07386	6,50	4,62
Clavier, Petit lac	F2495	3,41	4,14
Court, Lac	25446	0,86	4,66
Croissy, Lac	08299	11,44	5,89
Cunningham, Lac	07483	27,44	2,46
Cynos, Lac	25638	6,29	6,20
Dagon, Lac	25616	11,32	5,58
Dessurault, Lac	07350	4,20	8,90
Drucilla, Lac	07385	29,28	7,06
Dyo, Lac	25440	2,40	6,51
Étroit, Lac	7484A	1,01	4,42
Faux, Lac	25628	4,03	5,84
Gouts, Lac	25677	2,54	9,92
Grandbois, Lac	08300	32,08	5,43
Hauteur, Lac de la	07398	24,72	2,59

Herment, Lac	25764	2,14	4,48
Jelly, Lac	25626	12,32	5,25
Jumeau, Lac	08305	11,21	4,23
Le Bled, Lac	25545	11,26	4,98
Leclerc, Lac	07349	24,78	5,05
Lor, Lac	25766	2,60	6,70
Lorrie, Lac	25621	4,06	4,03
Lozon, Lac	25644	3,70	5,50
Malard, Lac du	A2544	5,06	4,08
Marguerite, Lac	07379	74,81	2,86
Martin, Lac	34351	11,24	4,86
Masson, Lac	07404	23,04	2,90
Meule, Lac à la	06079	13,45	3,64
Meule, Petit lac à la	34350	7,79	7,21
Montret, Lac	25433	3,99	4,99
Moulineau, Lac	25631	15,00	3,74
Neiges, Petit lac des	07396	6,21	4,47
Neilson, Lac	07383	48,05	3,68
Nomade, Lac du	25671	23,52	6,21
Nosny, Lac	25635	13,60	7,39
Paquet, Lac	25743	3,29	9,37
Perron, Lac	08301	11,49	3,80
Pinson, Lac du	40110	0,73	4,86
Pleuven, Lac	25674	5,30	7,12
Poissonneux, Étang	A2546	0,36	19,62
Poses, Lac	25630	2,61	5,83
Rainure, Lac de la	25658	4,63	6,01
Ravé, Lacs	25442	2,32	5,90
Renversi, Lac	02528	21,11	2,55
Ressan, Lac	25713	18,90	3,71
Rougon, Lac	25598	3,96	7,42
Sardan, Lac	25434	2,38	4,54
Sarotte, Lac	25760	4,26	5,93
Sauvage, Lac du	06069	25,26	2,95
Savane, Lac	25468	1,77	3,95
Talayarde du Sud, Lac	07358	15,16	5,66
Talayarde, Lac	07351	11,68	4,96
Talleua, Lac	25714	21,74	2,80
Termont, Lac	25756	6,42	3,74
Touzin, Lac	25686	9,51	4,67
Velleron, Lac	25673	5,81	4,09
Vingt-Cinq, Lac	40215	4,03	6,48
Waben, Lac	25611	3,53	7,44
Walter, Lac	25740	8,83	4,17
William, Lac	07381	34,67	5,78

6.6. Plans d'eau pour lesquels les données disponibles sont insuffisantes

Les ensemencements sont interdits sur les plans d'eau où les données relatives aux critères d'élaboration des plans d'ensemencement ne sont pas disponibles, sauf si ces derniers ont fait l'objet d'au moins un ensemencement au cours des six dernières années (annexe 1). Comme pour le calcul des rendements naturels moyens, il faut éliminer toutes les données pouvant être influencées par des ensemencements récents. Pour une année d'ensemencement donnée, peu importe le stade de développement des poissons ensemencés, l'année d'ensemencement constitue l'an 1 et son influence s'étendra sur une période de quatre ans. Ainsi, pour un lac ensemencé en 2020, des répercussions peuvent se faire sentir jusqu'en 2023 (2020, 2021, 2022, 2023). La liste des plans d'eau de la ZEC Batiscan-Neilson pour lesquels les données sont insuffisantes pour en faire l'analyse figure dans l'annexe 1.

6.7. Autres considérations

6.7.1. Ensemencement en truite arc-en-ciel, en truite brune et en omble moulac

Le Règlement sur l'aquaculture et la vente des poissons (RAVP) prévoit que l'espèce à utiliser pour l'ensemencement doit déjà être présente dans le plan d'eau visé, sauf pour l'omble de fontaine, l'omble moulac, l'omble lacmou, la truite brune et la truite arc-en-ciel. Cependant, conformément aux *Lignes directrices sur les ensemencements de poissons* (action 3.8), il est recommandé de recourir à l'ensemencement avec des espèces exotiques et hybrides uniquement lorsque l'habitat est déficient et ne peut supporter des espèces indigènes recherchées pour la pêche sportive (MRNF, 2008). De plus, même si l'ensemencement avec ces espèces est autorisé par le RAVP, dans certains cas, il se pourrait que des motifs de conservation soient invoqués pour interdire l'ensemencement, conformément à l'article 54 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (LCMVF).

Dans la ZEC Batiscan-Neilson, qui se situe dans la zone piscicole 14, l'ensemencement et le transport de ces espèces s'avèrent proscrits; sauf pour l'hybride omble de fontaine-touladi (ombles moulac et ombles lacmou) pour lequel le transport et l'ensemencement sont permis sur le territoire.

Les gestionnaires de la ZEC Batiscan-Neilson considèrent que les ensemencements en truite arc-en-ciel et en truite brune devraient être interdits sur l'ensemble du territoire. Toutefois, pour l'omble moulac, seuls les lacs Sirois, du Milieu, Joachin, Tessier 1 et 2 et des Roches pourraient faire l'objet d'une introduction. Il faut noter que l'on trouve dans ces plans d'eau des espèces compétitrices ainsi que dans leur bassin versant, du moins dans leur portion aval. Toutefois, nous tenons à préciser que l'introduction d'omble moulac n'est pas garant d'une amélioration du succès de pêche. Des cas concrets d'introduction de moulac en ont fait déjà la démonstration.

6.7.2. Prise en considération du bassin versant des plans d'eau

Certains plans d'eau ne répondent pas aux critères proscrivant les ensemencements, mais sont en revanche situés dans le même sous-bassin versant qu'un ou une série de plans d'eau qui y répondent. Afin de protéger l'intégrité de ces derniers, il est parfois nécessaire d'interdire les ensemencements dans tout un secteur.

La situation géographique du plan d'eau en question par rapport à ceux qui présentent des contraintes doit alors être évaluée. Selon l'espèce visée et sa capacité à se déplacer, il faut alors déterminer le risque de colonisation vers l'amont et vers l'aval.

Dans la ZEC Batiscan-Neilson, il existe un zonage très strict, incluant une zone d'intégrité génétique, dans laquelle les ensemencements sont proscrits, ainsi qu'une zone de populations naturelles où seuls les ensemencements effectués à partir de poissons issus du même sous-bassin versant sont possibles. D'autres lacs directement en contact avec des lacs à omble chevalier *oquassa* peuvent être proscrits d'ensemencements afin de protéger l'intégrité de ces populations.

6.7.3. Besoins particuliers liés à la gestion du territoire

Les préoccupations des délégataires et les besoins qu'ils expriment doivent être pris en considération lors de l'élaboration des plans d'ensemencement. En effet, certains besoins particuliers de mise en valeur ou de conservation peuvent amener le Ministère ou le délégataire à aller à l'encontre de l'analyse ayant servi à établir les critères d'élaboration des plans d'ensemencement. Ces cas particuliers doivent faire l'objet d'une discussion et d'un consensus entre le Ministère et le délégataire.

Exemples :

- ✓ ensemercer un lac qui ne devrait pas l'être selon les critères d'élaboration du plan d'ensemencement;
- ✓ proscrire l'ensemencement dans un lac qui devrait l'être selon les critères d'élaboration du plan d'ensemencement.

Premièrement, le Plan d'action de l'omble de fontaine pour la ZEC Batisca-Neilson (Bouchard et Vallières 2001) divisait celle-ci en trois catégories basées sur les bassins versants. Ce « zonage de protection de la biodiversité » s'est avéré très avant-gardiste, car il interdisait tout ensemencement dans environ 1/5 du territoire (*zone d'intégrité génétique*) et ne permettait que l'utilisation de poissons indigènes au territoire de la ZEC Batisca-Neilson dans une autre portion au moins aussi grande (*zone de populations naturelles*).

Dans le but de respecter la biodiversité de leur territoire, les gestionnaires de la ZEC Batisca-Neilson désirent maintenir l'esprit du plan d'action en reconduisant les restrictions rigoureuses qui servent de balises aux ensemencements depuis 2001 (figure 3). Ainsi, certains lacs, pour lesquels les ensemencements seraient permis selon les critères énoncés plus tôt, demeureront interdits aux ensemencements s'ils se trouvent à l'intérieur de la zone désignée *zone d'intégrité génétique* au plan d'action de 2001. De plus, s'ils se trouvent dans la zone désignée *zone de populations naturelles*, seule l'utilisation de poissons indigènes provenant prioritairement du même bassin versant sera autorisée. Dans le cas où il y a des contraintes majeures, l'ensemencement sera permis avec des spécimens provenant de la ZEC Batisca-Neilson. Le tableau 7 présente ces lacs, et ces zones sont indiquées sur la carte du plan d'ensemencement.

Tableau 7 : Lacs pour lesquels les ensemencements seront interdits ou limités en raison de la protection de bassins versants

Ensemencements interdits (Zone d'intégrité génétique)	Ensemencements en poissons indigènes (Zone de populations naturelles)
Avisse, Lac	Aleria, Lac
Bob, Lac	Alien, Lac
Cavignac, Lac	Betty, Lac
Étoile, Lac de l'	Biais, Lac en
Lagou, Lac	Casgrain, Lac
Lozon, Lac	Centre, Lac du
Palentin, Lac	Chézine, Lac
Tête Rouge, Lac	Ciron, Lac
Tonti, Lac	Cotret, Lac du
	Croc, Lac en
	Crochet, Lac du
	Duff, Lac
	Édithe, Lac
	Foch, Lac
	Froville, Lac
	Gasteau, Lac
	Gouat, Lac
	Gruel, Lac
	Haegen, Lac
	Lavardin, Lac

	Longley, Lac
	Lossier, Petit lac
	Marecot, Lac
	Marie-Victorin, Lac
	Moulineau, Lac
	Picard, Lac
	Pierre, Lac à
	Robb, Lac
	Rudden, Lac
	Saint-Laurent, Lac
	Sapin, Lac

Deuxièmement, dans le territoire de la ZEC Batiscan-Neilson, certains plans d'eau ont présenté des rendements très faibles ou même nuls par le passé. L'analyse de leur physicochimie a démontré qu'ils présentaient une forte acidité ou une déficience majeure en oxygène dissous limitant ainsi la survie des poissons, ou les deux problèmes, particulièrement en hiver. Même si, occasionnellement, il y a des déclarations de quelques prises par les pêcheurs, il sera dorénavant proscrit d'ensemencer ces plans d'eau afin de répondre à des critères de biodiversité et d'optimisation des ensemencements. En effet, la survie des poissons ensemencés dans ces plans d'eau est presque nulle et pour cause, puisque ce sont presque des plans d'eau sans poisson. Le tableau 8 donne la liste de ces lacs.

Tableau 8 : Liste des lacs acides ou en déficience d'oxygène dissous

Nom du plan d'eau
Deleau, Lac
Dubut, Lac
Forgé, Lac
Jolicoeur, Lac
Marais, Lac des
Merpins, Lac
No Good, Lac
Remise, Lac de la
Seur, Lac

6.7.4. Optimisation des ensemencements

Selon le présent plan d'ensemencement, il sera permis d'ensemencer de nombreux plans d'eau de la ZEC. Cependant, il n'en demeura pas moins que cette action se doit également d'être performante. Le Plan d'action de l'omble de fontaine (Bouchard et Vallières, 2001) a présenté les lacs pour lesquels les ensemencements se sont avérés positifs entre 1978 et 2000. L'exercice a été repris en tenant compte des ensemencements réalisés depuis. Le rendement à la pêche sportive a été comparé pour la période avant et après ensemencement.

On trouvera au tableau 9 le résultat de cette analyse qui se veut plus informative que contraignante. Les sections du tableau en caractère gras indiquent des lacs pour lesquels les ensemencements seront proscrits (voir section 5.2.3)

Tableau 9 : Performance moyenne des ensemencements effectués dans la ZEC Batiscan-Neilson

Ensemencement					Rendement (kg/ha)		Action
Lac	Espèce	Quantité	Stade	Année	Pré	Post	
Alba, Lac	SAFO	377	Adultes	2005 à 2019	2,8 – 8,1	2,4 – 30,6	Maintenir
Artagnan, Lac	SAFO	6 000	Œufs	2000	0,6 – 6,6	6,7 – 27,1	Maintenir
		1 200	Alevins-Fretins	2002-2003			
		20 622	Adultes	1986 à 2021			
Bertrand, deuxième lac	SAFO	27 584	Alevins-Fretins	2002 à 2021	0 – 1,8	0,8 – 6,3	Maintenir
		6 651	Adultes	1978 à 2021			
		2 673	Relocalisation	1981 à 2020			
Caribou, Lac	SAFO	3 420	Alevins-Fretins	2008	0 – 1,9	0,3 – 49,9	Maintenir
		26 717	Adultes	1994 à 2020			
		7 970	Relocalisation	1982 à 2021			
Chauveau, Lac	SAFO	2 313	Adultes	1992 à 2004	0,9 – 3,2	5,4 – 11,2	Cesser
Civens, Lac	SAFO	3 000	Alevins-Fretins	2013	0,4 - 16	1,5 – 71,4	Maintenir
		8 350	Adultes	1996 à 2021			
		2615	Relocalisation	1984 à 2020			
Cochon, Lac	SAFO	4 600	Alevins-Fretins	2001 à 2003	0,2 – 0,6	0,1 – 11,2	Maintenir
		7 275	Adultes	1987 à 2021			
		707	Relocalisation	1991 à 1997			
Cristal, Lac	SAFO	15 000	Alevins-Fretins	2011 à 2014	0,3 – 13,1	0,2 – 5,4	Cesser
		200	Adultes	1997			
Fénélon, Lac	SAFO	2 000	Alevins-Fretins	2021	5,1 – 6,1	5,5 – 20,2	Maintenir
		13 297	Adultes	1989 à 2021			
		933	Relocalisation	1988 à 2020			
Fixem, Lac	SAFO	1 100	Alevins-Fretins	1986 à 2016	4,7 – 7,3	3,1 – 12,2	Maintenir
		5 089	Adultes	1986 à 2018			
		1 154	Relocalisation	1988 à 1993			
Lévesque, Lac	SAFO	500	Alevins-Fretins	1986	3,7	0,1 – 14,6	Maintenir
		8 983	Adultes	1987 à 2020			
Momas, Lac	SAFO	1 989	Alevins-Fretins	1986 à 2008	0 - 12	5,2 – 14,6	Maintenir
		3 381	Adultes	1990 à 2018			
		225	Relocalisation	1984			
Roches, Lac des	SAFO	4 700	Alevins-Fretins	1978 à 2021	x	0,3 – 7,5	Maintenir
		5 303	Adultes	1978 à 2019			
		1 827	Relocalisation	1989 à 1997			
Romuald, Lac	SAFO	4 528	Alevins-Fretins	1993 à 2011	0 - 1	2,4 – 77,6	Maintenir
		43 238	Adultes	1987 à 2021			
		647	Relocalisation	1981 à 1989			
Saverne, Lac	SAFO	6 000	Alevins-Fretins	2014 - 2015	3 – 11,2	1,8 – 15,4	Maintenir
		6 429	Adultes	1990 à 2017			
		66	Relocalisation	1989			

Sirois, Lac	SAFO	89 250	Œufs	1991 à 2011	x	x	Maintenir (omble moulac 2022)
		2 000	Alevins-Fretins	1986			
		1 580	Adultes	1987 à 1992			
Soixante, Lac	SAFO	28 000	Œufs	1990 à 2000	x	x	Cesser SAAL confirm ée
		1 500	Alevins-Fretins	1986			
		16 532	Adultes	1979 à 2000			
		4 999	Relocalisation	1987 à 1998			
Tête-de- Jument, Lac	SAFO	3 100	Alevins-Fretins	1985 à 2007	2,9 – 8,5	1,3 – 6,9	Maintenir
		8 113	Adultes	1989 à 2018			
		2 748	Relocalisation	1984 à 1994			

6.8. Plans d'eau à ensemencement permis

Les plans d'eau qui ne sont pas soumis aux contraintes présentées précédemment peuvent être ensemencés dans la mesure où le plan d'ensemencement est conforme au zonage aquacole (annexe 2) et répond aux orientations de gestion de la ZEC Batiscan-Neilson souhaitées par les délégataires. Il est recommandé de se référer aux fascicules *Outil d'aide à l'ensemencement des plans d'eau* (MDDEFP, 2013) pour connaître les modalités et les contraintes d'ensemencement pour chaque espèce susceptible d'être ensemencée.

Tableau 10 : Plans d'eau pour lesquels les ensemencements sont permis

Nom du plan d'eau	Numéro du plan d'eau
Adams, Lac	25457
Alba, Lac	34346
Aleria, Lac	25750
Alien, Lac	C9970
Artagnan, Lac	25702
Bertrand, Deuxième lac	06073
Bertrand, Premier lac	02527
Betty, Lac	25587
Biais, Lac en	25676
Caribou, Lac	25693
Casgrain, Lac	25665
Centre, Lac du	25629
Chézine, Lac	07337
Ciron, Lac	25632
Civens, Lac	25765
Cochon, Lac au	34356
Cotret, Lac du	25634
Croc, Lac en	40082
Crochet, Lac du	25650
Duff, Lac	25620
Durocher, Lac	34353
Édithe, Lac	08306
Étangs, Lac des	34358
Fénelon, Lac	01031
Fixem, Lac	25754
Foch, Lac	25651
Froville, Lac	25657
Gasteau, Lac	25669

Gouat, Lac	07389
Gravel, Lac	02525
Gruel, Lac	25594
Haegen, Lac	25639
Huard, Lac	08289
Joachim, Lac	02519
Jogot, Lac	25753
Laroche, Lac	34354
Lavardin, Lac	25637
Lavaré, Lac	25748
Lelièvre, Lac	07354
Lème, Lac	25761
Levesque, Lac	08290
Longley, Lac	25670
Lossier, Petit lac	25615
Mai, Lac	07411
Marecot, Lac	25747
Marie-Victorin, Lac	25589
Milieu, Lac du	07412
Momas, Lac	25445
Monchel, Lac	25752
Moulineau, Lac	25631
Olivier, Lac	07355
Peine, Lac en	08298
Petites Mares, Les	25480
Philosore, Deuxième lac	34363
Philosore, Premier lac	34364
Picard, Lac	07382
Pierre, Lac à	02290
Poliquin, Lac	06077
Robb, Lac	25653
Roches, Lac des	06070
Roches, Petit lac des	34355
Romuald, Lac	07405
Rudden, Lac	07371
Saint-Laurent, Lac	25596
Sapin, Lac	25663
Saverne, Lac	25700
Sec, Lac	07395
Sirois, Lac	02520
Tessier, Lacs	06071
Tête de Jument, Étang de la	34359
Tête de Jument, Lac de la	06075
Vase, Lac à la	07410

7. SYNTHÈSE DES RÉSULTATS ET CONCLUSION

Le plan d'ensemencement de la ZEC Batiscan-Neilson est présenté sous la forme d'un tableau synthèse figurant à l'annexe 1 et illustré sommairement à la figure 2.

En se dotant d'un plan d'ensemencement, la ZEC Batiscan-Neilson dispose d'un outil novateur qui lui permettra d'optimiser la gestion de son territoire, tout en assurant la préservation des populations indigènes et de la biodiversité.

Pour ce faire, la ZEC Batiscan-Neilson pourra procéder à différents ensemencements dans 72 lacs à ensemencement permis représentant 19 % des plans d'eau du territoire (tableaux 10 et 11). D'un autre côté, les ensemencements seront proscrits dans 313 plans d'eau, ce qui équivaut à 81 %.

Tableau 11 : Synthèse des résultats

Situation	N ^{bre} de plans d'eau	N ^{bre} de plans où l'ensemencement est permis
Présence d'ombles chevaliers <i>oquassa</i>	14	0
Plan d'eau sans poisson	101	0
Allopatrie sans ensemencement	131	0
Présence d'une espèce à statut précaire	1	0
Données insuffisantes	173	10
Lac de 20 ha et moins avec rendement supérieur à la moyenne	58	5
Lac de plus de 20 ha avec rendement supérieur à la moyenne	15	0
Cas particulier d'ensemencements inefficaces	10	0
Cas de protection d'un bassin versant	22	0
Lac en déficience d'oxygène	9	0
Lacensemencé au cours des 6 dernières années	14	14
Total des ensemencements permis		72 (19 %)
Total des ensemencements proscrits		313 (81 %)

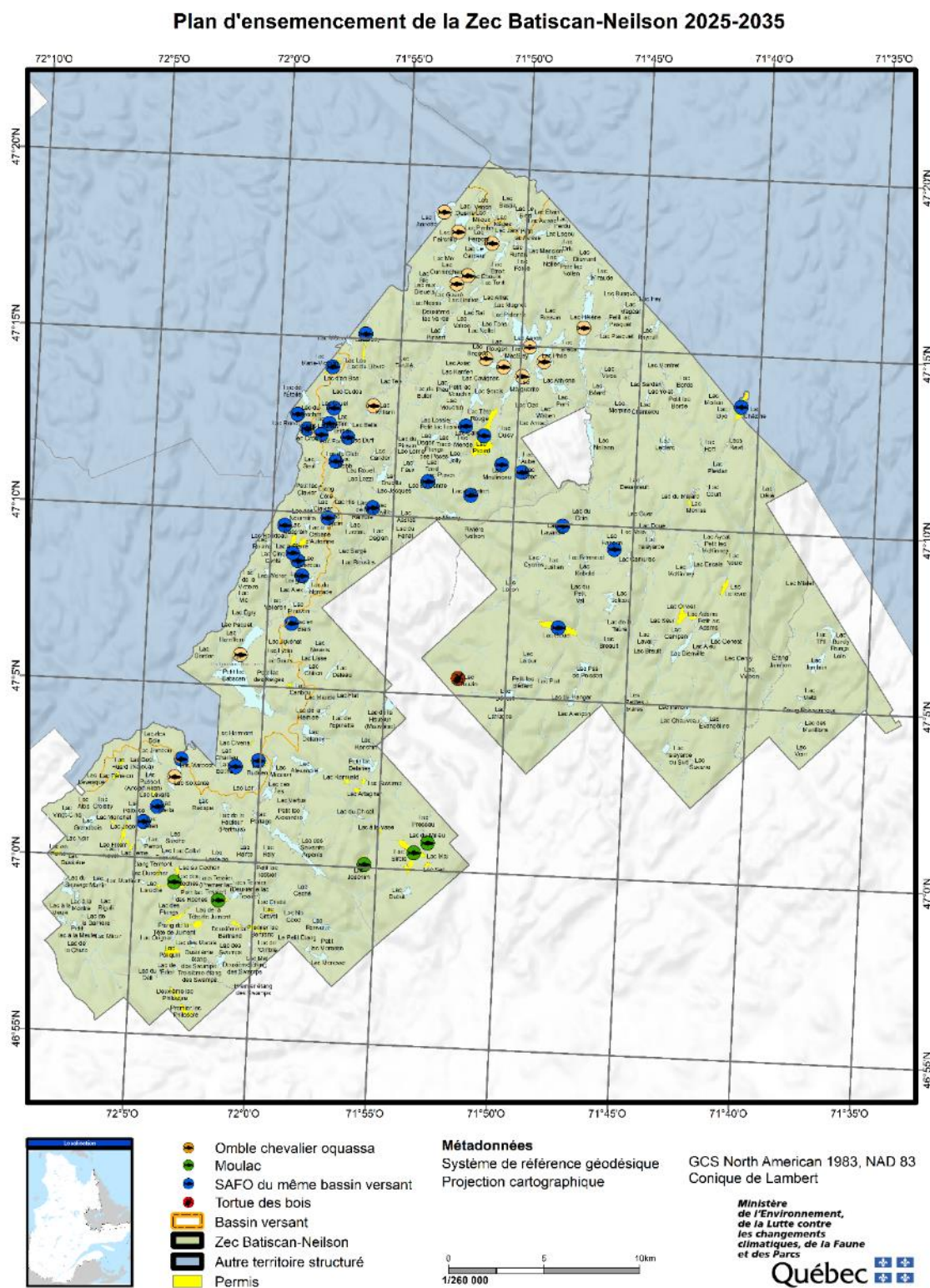


Figure 2 : Plan d'ensemencement de la ZEC Batiscan-Neilson

BIBLIOGRAPHIE

- BOUCHARD, F. et A. VALLIÈRES. 2001. Plan d'action pour la gestion de l'omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) dans la ZEC Batiscan-Neilson. Société de la faune et des parcs du Québec. Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale. Québec. 70 p.
- BOUCHARD, F. 1999. Plan de protection des populations d'omble chevalier des lacs Paul et Thibault. Faune et Parcs Québec, Direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, Zac des Chic-Chocs. 53 p.
- COUTURE, B. 2002. Les ensemencements de poissons en eaux douces : positifs pour les pêcheurs, mais négatifs envers la diversité biologique, l'éthique et le développement durable. Essai pour l'obtention du grade de Maître en environnement. Faculté des Sciences, Université de Sherbrooke. 73 p.
- DROUIN, A., P. SIROIS et P. ARCHAMBAULT. 2006. Structure des communautés d'invertébrés et des espèces d'amphibiens dans des lacs avec et sans omble de fontaine (*Salvelinus fontinalis*) en forêt boréale. Rapp. tech. can. sci. halieut. aquat., 2628, 40 p.
- DUMONT, P. 1982. Dispersion post-glaciaire de l'omble chevalier d'eau douce (*Salvelinus alpinus*) dans le Québec méridional. Naturaliste canadien 109 : 229-234.
- DUMONT, B. et S. BLANCHET. 2007. Journée de réflexion sur l'avenir des ensemencements au Québec – Compte rendu. Document réalisé par la Fédération des pourvoiries du Québec en collaboration avec la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec. 10 p. + 4 annexes.
- JOHNSON, L. 1980. The Arctic charr, *Salvelinus alpinus*. Pages 15-98. In: E.K. Balon (ed.). Charrs : Salmonid fishes of the genus *Salvelinus*. Dr. W. Junk Publishers, The Hague, Netherlands.
- LACASSE S. et P. MAGNAN. 1994. Distribution post-glaciaire de l'omble de fontaine dans le bassin hydrographique du fleuve Saint-Laurent : impact des interventions humaines. Université du Québec à Trois-Rivières, pour le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, Trois-Rivières.
- MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE. 2008. Lignes directrices sur les ensemencements. Secteur Faune Québec, Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec. 41 p.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2013. Outils d'aide à l'ensemencement des plans d'eau. Direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, Québec. Comprend neuf fascicules.
- MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2013a. Cadre d'élaboration d'un plan d'ensemencement. Direction générale de l'expertise sur la faune et ses habitats, Direction de la faune aquatique, Québec. 18 p. + annexes.
- MORIN, R. 2003. La production piscicole au Québec. [en ligne]. [Réf. Novembre 2007]. Disponible sur le site Internet : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/Fr/Pêche/md/Publications/statistiquesetprofil/STPED02.htm>
- PÊCHES ET OCÉANS CANADA. 2003. Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques. 25 p. + annexes.
- ROBERT, M., D. BORDAGE, J.-P. L. SAVARD, G. FITZGERALD et F. MORNEAU. 2000. The Breeding Range of the Barrow's Goldeneye in Eastern North America. *The Wilson Bulletin*. Volume 112(1) pp. 1-7.
- ROBERT, M., B. DROLET, et J.-P. L. SAVARD. 2008. Habitat Features Associated with Barrow's Goldeneye Breeding in Eastern Canada. *The Wilson Journal of Ornithology*. Volume 120 (2). pp. 320–330

ANNEXE 1 : TABLEAU D’ANALYSE ET DE SYNTHÈSE DU PLAN D’ENSEMENCEMENT DE LA ZEC BATISCAN-NEILSON

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier oquassa	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
34370	-	5,06	-72,01	46,95		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
34371	-	2,28	-72,00	46,95			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
34372	-	0,85	-72,00	46,96			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40092	-	1,19	-71,75	47,25			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40106	-	0,13	-71,80	47,22			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40107	-	0,68	-71,79	47,22			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40112	-	0,29	-71,82	47,19			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40115	-	2,30	-71,81	47,13			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40118	-	2,89	-71,80	47,10			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40127	-	0,58	-71,89	47,02					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40223	-	0,15	-72,03	47,11			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40224	-	0,16	-72,02	47,11			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40225	-	0,09	-72,00	47,04			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40227	-	1,72	-72,08	47,01			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
55711	-	0,67	-72,09	46,94			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
55717	-	2,71	-72,05	46,98					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
55718	-	0,39	-72,02	46,96			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
55719	-	0,15	-72,01	46,95			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier oquassa	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
71016	-	0,37	-71,96	46,95					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
86738	-	0,66	-72,03	47,02			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
07374	Aaron, Lac	188,46	-71,83	47,25	x											Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
25451	Ablis, Lac	0,87	-71,74	47,17		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25457	Adams, Lac	5,86	-71,71	47,13												Permis	SAFO	
25459	Adams, Petit lac	1,81	-71,70	47,12			x									Proscrit		
34346	Alba, Lac	1,25	-72,12	47,02						x		x				Permis	SAFO	
25691	Alençon, Lac	2,56	-71,78	47,08			x									Proscrit		
25750	Aleria, Lac	1,66	-72,07	47,02												Permis	SAFO	
25463	Aleu, Lac	2,37	-71,70	47,11		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25672	Alex, Lac	1,45	-71,98	47,13			x			x						Proscrit		
07402	Alexandre, Lac	56,73	-71,97	47,05											x	Proscrit		Ensemencements non optimaux
07408	Alexandre, Petit lac	18,95	-71,97	47,02											x	Proscrit		Projet de conservation
86739	Alianne, Lac	1,99	-72,08	47,03			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
C9970	Alien, Lac	0,94	-72,08	47,02												Permis	SAFO du même bassin versant	
25581	Alliat, Lac	4,36	-71,86	47,27			x									Proscrit		
07478	Annette, Lac	48,38	-71,89	47,31	x											Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
25618	Arnac, Lac	1,31	-71,81	47,22			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25702	Artagnan, Lac	5,13	-71,93	47,04					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
25656	Ascros, Lac	1,92	-71,91	47,17		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier oquassa	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
07377	Athlone, Lac	29,98	-71,81	47,23			x				x					Proscrit		
25627	Aube, Lac	3,96	-71,83	47,20			x									Proscrit		
25547	Avisse, Lac	6,43	-71,83	47,31										x		Proscrit		Zone d'intégrité génétique
25551	Avisse, Petit lac	1,20	-71,84	47,31			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25601	Axiat, Lac	0,07	-71,87	47,24			x		x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
25450	Aydat, Lac	2,81	-71,69	47,17		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
55705	Barri��re, Lac de la	1,95	-72,12	46,97			x									Proscrit		
25592	Bas, Lac d'en	4,90	-71,96	47,23		x			x							Proscrit		Données de prél��vement insuffisantes
25543	Bastia, Lac	2,71	-71,85	47,31			x									Proscrit		
07372	Batiscan, Petit lac	395,38	-72,01	47,09	x											Proscrit		Pr��sence de SAOQ selon l'IFA
07474	Bayeul, Lac	16,20	-71,74	47,26			x			x						Proscrit		
25607	B��ard, Lac	3,53	-71,78	47,23			x									Proscrit		
25689	B��dard, Lac	21,73	-71,83	47,09		x										Proscrit		
25688	B��dard, Petit lac	7,98	-71,82	47,09		x			x							Proscrit		Donn��es de pr��l��vement insuffisantes
25613	Bella, Lac	3,43	-71,95	47,21						x						Proscrit		
06073	Bertrand, Deuxi��me lac	7,74	-72,01	46,97					x			x				Permis	SAFO	Donn��es insuffisantes en raison des ensemencements
02527	Bertrand, Premier lac	11,95	-72,00	46,97						x		x				Permis	SAFO	Ce lac b��n��ficie des ensemencements au Deuxi��me lac Bertrand
25587	Betty, Lac	22,42	-71,94	47,25												Permis	SAFO du m��me bassin versant	
25676	Biais, Lac en	5,04	-71,98	47,11												Permis	SAFO du m��me bassin versant	

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier ouquassa	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
07356	Bienville, Lac	43,62	-71,71	47,11											x	Proscrit		Ensemencements non optimaux
40204	Blé, Lac	1,75	-71,90	47,28		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25577	Bleuets, Lac aux	5,53	-71,89	47,28		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25746	Bob, Lac	9,25	-72,08	47,04											x	Proscrit		Zone d'intégrité génétique
25599	Bogève, Lac	5,74	-71,86	47,24	x											Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
25745	Bois, Lac des	1,46	-72,07	47,06			x			x						Proscrit		
07362	Bondy, Lac	20,35	-71,61	47,12			x				x					Proscrit		
25641	Bonnaud, Lac	4,70	-71,78	47,15			x									Proscrit		
25437	Borde, Lac	8,06	-71,72	47,23			x									Proscrit		
25438	Borde, Petit lac	2,24	-71,73	47,23			x									Proscrit		
25464	Brault, Lac	3,98	-71,73	47,11			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
-	Breault, Lac	1,79	-71,76	47,11		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25715	Busque, Lac	3,39	-71,77	47,28		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
55702	Bussière, Lac	1,36	-72,13	47,00			x									Proscrit		
25584	Butor, Lac du	0,79	-71,90	47,23			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
02288	Cabane d'Automne, Lac à la	10,37	-71,98	47,16			x			x						Proscrit		
02521	Caché, Lac	4,71	-71,97	46,99			x									Proscrit		
86740	Caché, Lac	1,96	-72,14	47,02					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25617	Calvi, Lac	2,11	-71,88	47,21					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25458	Campan, Lac	2,13	-71,72	47,12		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier ou quassa	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
25640	Camurac, Lac	3,20	-71,75	47,15		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25625	Candor, Lac	3,29	-71,93	47,20		x			x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25693	Caribou, Lac	7,06	-71,98	47,08					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
25665	Casgrain, Lac	10,98	-71,99	47,16												Permis	SAFO du même bassin versant	
25609	Cavignac, Lac	4,88	-71,85	47,24										x		Proscrit		Zone d'intégrité génétique
25629	Centre, Lac du	6,11	-71,89	47,18												Permis	SAFO du même bassin versant	
25465	Cerny, Lac	1,64	-71,67	47,11		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25436	Chantelou, Lac	8,07	-71,74	47,23		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25767	Charlieu, Lac	2,54	-72,03	47,05						x						Proscrit		
07357	Chauveau, Lac	12,43	-71,71	47,08						x					x	Proscrit		Ensemencements non optimaux
07337	Chézine, Lac	37,67	-71,68	47,23												Permis	SAFO du même bassin versant	
07409	Chicot, Lac du	5,21	-71,93	47,02											x	Proscrit		Ensemencements non optimaux
25683	Chiron, Lac	7,47	-71,97	47,09		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
55709	Chute, Lac de la	1,76	-72,11	46,96					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25666	Cinq Cents, Lac	2,54	-71,99	47,14			x			x						Proscrit		
25632	Ciron, Lac	4,68	-71,83	47,19												Permis	SAFO du même bassin versant	
25765	Civens, Lac	2,30	-72,01	47,06					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
07386	Clavier, Lac	6,50	-71,97	47,17			x			x						Proscrit		

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier ou quassa	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
F2495	Clavier, Petit lac	3,41	-71,98	47,17			x			x						Proscrit		
25652	Club, Lac du	9,60	-71,95	47,20			x									Proscrit		
34356	Cochon, Lac au	6,60	-72,05	46,99												Permis	SAFO	
25636	Coin, Lac du	1,74	-71,79	47,17		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25757	Collat, Lac	2,35	-72,05	47,00					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
-	Coté, Étang	0,89	-71,97	47,18			x		x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25634	Cotret, Lac du	4,57	-71,86	47,18												Permis	SAFO du même bassin versant	
25446	Court, Lac	0,86	-71,70	47,19			x			x						Proscrit		
02523	Cristal, Lac	3,64	-71,99	46,98											x	Proscrit		Ensemencements non optimaux
40082	Croc, Lac en	0,74	-71,98	47,21												Permis	SAFO du même bassin versant	
25650	Crochet, Lac du	3,71	-71,99	47,21												Permis	SAFO du même bassin versant	
08299	Croissy, Lac	11,44	-72,11	47,02			x			x						Proscrit		
25593	Cudos, Lac	1,95	-71,96	47,23		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
07483	Cunningham, Lac	27,44	-71,88	47,28	x						x					Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
25638	Cynos, Lac	6,29	-71,81	47,15						x						Proscrit		
25661	Daglan, Lac	1,23	-71,93	47,16		x			x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25616	Dagon, Lac	11,32	-71,89	47,21						x						Proscrit		
40114	Darsi, Lac	1,13	-71,89	47,19			x		x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
07401	Delaney, Lac	49,18	-71,96	47,06											x	Proscrit		Ensemencements non optimaux

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier <i>oquassa</i>	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
07403	Delaney, Petit lac	49,16	-71,93	47,05											x	Proscrit		Ensemencements non optimaux
25684	Deleau, Lac	16,95	-71,95	47,09		x			x						x	Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes; Déficience en oxygène dissous
25447	Délié, Lac	0,49	-71,65	47,19		x			x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
07350	Dessurault, Lac	4,20	-71,75	47,19			x			x						Proscrit		
A2555	Diamant, Lac	0,30	-71,80	47,29			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25452	Doué, Lac	0,28	-71,74	47,17		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
07385	Drucilla, Lac	29,28	-71,92	47,19			x				x					Proscrit		
34362	Du Défi	2,06	-72,06	46,95			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
02522	Dubut, Lac	12,41	-71,89	46,99		x			x						x	Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes; Déficience en oxygène dissous
25620	Duff, Lac	3,06	-71,95	47,20												Permis	SAFO du même bassin versant	
34353	Durocher, Lac	4,95	-72,07	46,99												Permis	SAFO	Fera l'objet d'un projet d'aménagement
25440	Dyo, Lac	2,40	-71,69	47,22			x			x						Proscrit		
07482	Éboulis, Lac	19,52	-71,87	47,28	x											Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
34361	Éden, Lac de l'	2,15	-72,05	46,95		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08306	Édithe, Lac	22,77	-72,02	47,05												Permis	SAFO du même bassin versant	
25742	Égry, Lac	2,23	-72,02	47,12			x									Proscrit		
07399	Épinette, Lac de l'	9,00	-71,94	47,07											x	Proscrit		Projet de conservation
25453	Escala, Lac	1,79	-71,70	47,15		x			x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25546	Étain, Lac	1,55	-71,83	47,31		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier ouquassa	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
34358	Étangs, Lac des	15,35	-72,05	46,97												Permis	SAFO	
25595	Étoile, Lac de l'	18,58	-71,98	47,22										x		Proscrit		Zone d'intégrité génétique
7484A	Étroit, Lac	1,01	-71,86	47,29			x			x						Proscrit		
25482	Évangéline, Lac	9,93	-71,69	47,08			x									Proscrit		
07479	Fairchild, Lac	70,41	-71,88	47,30	x											Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
25660	Fanal, Lac du	4,00	-71,91	47,16		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25628	Faux, Lac	4,03	-71,90	47,19						x						Proscrit		
01031	Fénelon, Lac	6,76	-72,10	47,04						x		x				Permis	SAFO	
25716	Fey, Lac	1,13	-71,75	47,27		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25754	Fixem, Lac	3,38	-72,09	47,01					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
25694	Flat, Lac	1,17	-71,94	47,08			x									Proscrit		
25651	Foch, Lac	15,06	-71,97	47,20												Permis	SAFO du même bassin versant	
40205	Fons, Lac	0,97	-71,86	47,26		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40202	Forgé, Lac	1,33	-71,84	47,29			x		x						x	Proscrit		Aucune donné de prélèvement; Déficience en oxygène dissous
25657	Froville, Lac	3,13	-71,93	47,17												Permis	SAFO du même bassin versant	
25669	Gasteau, Lac	0,28	-71,98	47,14												Permis	SAFO du même bassin versant	
25578	Gauré, Lac	4,25	-71,89	47,28		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25460	Genest, Lac	13,14	-71,69	47,12					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier oquassa	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
11501	Gordon, Lac	2,77	-72,04	47,10		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
07389	Gouat, Lac	62,97	-71,80	47,12												Permis	SAFO du même bassin versant	
25677	Gouts, Lac	2,54	-71,99	47,10						x						Proscrit		
08300	Grandbois, Lac	32,08	-72,12	47,01							x					Proscrit		
02525	Gravel, Lac	6,18	-71,99	46,98												Permis	SAFO	
25594	Gruel, Lac	5,45	-71,96	47,22												Permis	SAFO du même bassin versant	
25449	Guer, Lac	0,95	-71,75	47,17		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
40086	Guisy, Lac	2,76	-71,85	47,21		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25639	Haegen, Lac	5,18	-71,76	47,16												Permis	SAFO du même bassin versant	
25744	Hamilton, Lac	4,59	-72,02	47,11			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25690	Hangar, Lac du	20,72	-71,79	47,09			x									Proscrit		
07398	Hauteur, Lac de la	24,72	-71,91	47,08							x					Proscrit		
08302	Hauteur, Lac de la	33,05	-72,02	47,02			x									Proscrit		
07376	Hélène, Lac	166,04	-71,79	47,25	x											Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
25764	Herment, Lac	2,14	-72,02	47,06						x						Proscrit		
40201	Herpont, Lac	2,27	-71,86	47,30		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25659	His, Lac	1,04	-71,95	47,17		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25443	Hoff, Lac	3,97	-71,71	47,21			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08289	Huard, Lac	5,27	-72,10	47,04												Permis	SAFO	

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier oquassa	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
07406	Îles, Lac des	31,38	-71,99	47,03			x									Proscrit		
40081	Jacques, Lac	2,29	-71,93	47,18			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
40100	Jambon, Étang	0,85	-71,64	47,11					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
07363	Jambon, Lac	44,36	-71,62	47,11			x									Proscrit		
25550	Jars, Lac	0,85	-71,84	47,31		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25626	Jelly, Lac	12,32	-71,88	47,20						x						Proscrit		
02519	Joachim, Lac	16,90	-71,92	47,00												Permis	SAFO et SAFX	Présence d'espèce compétitrice
25753	Jogot, Lac	15,80	-72,09	47,01												Permis	SAFO	
07390	Jolicoeur, Lac	34,27	-71,76	47,13		x			x						x	Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes; Déficience en oxygène dissous
08305	Jumeau, Lac	11,21	-72,07	47,05						x						Proscrit		
25642	Justian, Lac	1,40	-71,80	47,15			x									Proscrit		
40089	Juvénat, Lac	0,60	-71,99	47,10		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25600	Kanfen, Lac	2,15	-71,87	47,23		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25643	Kobold, Lac	5,21	-71,78	47,15			x									Proscrit		
25692	Lafrance, Lac	4,70	-71,84	47,08		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25552	Lagou, Lac	13,74	-71,82	47,30			x									Proscrit		
34354	Laroche, Lac	4,88	-72,06	46,99												Permis	SAFO	
25687	Latour, Lac	2,11	-71,82	47,10		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25462	Laval, Lac	5,65	-71,73	47,11		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25637	Lavardin, Lac	8,14	-71,80	47,17												Permis	SAFO du même bassin versant	

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier ouquassa	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
25748	Lavaré, Lac	5,16	-72,07	47,03												Permis	SAFO	
25545	Le Bled, Lac	11,26	-71,84	47,31			x			x						Proscrit		
07484	Le Gardeur, Lac	116,23	-71,86	47,30	x											Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
07349	Leclerc, Lac	24,78	-71,73	47,21			x				x					Proscrit		
07354	Lelièvre, Lac	14,78	-71,69	47,14												Permis	SAFO	
25761	Lème, Lac	4,09	-72,09	47,00												Permis	SAFO	
08290	Levesque, Lac	1,68	-72,12	47,03						x		x				Permis	SAFO	
25591	Lièvre, Lac du	3,77	-71,95	47,23			x									Proscrit		
25579	Linctot, Lac	10,02	-71,87	47,27			x									Proscrit		
25682	Lisse, Lac	3,42	-71,97	47,10		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
-	Loin, Étangs	0,35	-71,60	47,11			x		x							Proscrit		Aucune donn�� de pr��l��vement
25670	Longley, Lac	4,82	-71,98	47,14												Permis	SAFO du m��me bassin versant	
25766	Lor, Lac	2,60	-72,00	47,04			x			x						Proscrit		
25621	Lorrie, Lac	4,06	-71,91	47,20			x			x						Proscrit		
25614	Lossier, Lac	6,62	-71,88	47,21			x									Proscrit		
25615	Lossier, Petit lac	2,01	-71,87	47,21												Permis	SAFO du m��me bassin versant	
25759	Lostelno, Lac	7,22	-72,03	47,00			x									Proscrit		
25590	Lou, lac	2,31	-71,96	47,24		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25644	Lozon, Lac	3,70	-71,83	47,14						x				x		Proscrit		Zone d'int��grit�� g��n��tique
25655	Lozzi, Lac	1,45	-71,94	47,19			x									Proscrit		

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier ouquassa	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
25662	Luceau, Lac	3,45	-71,95	47,16		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
40090	Lydia, Lac	0,96	-71,99	47,10			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
07378	MacStay, Lac	58,69	-71,85	47,24	x											Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
25582	Magnet, Lac	2,30	-71,85	47,27		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25717	Magoar, Lac	2,73	-71,76	47,27			x									Proscrit		
07411	Mai, Lac	6,14	-71,89	47,01												Permis	SAFO	
A2544	Malard, Lac du	5,06	-71,71	47,19						x					x	Proscrit		Ensemencements non optimaux
25556	Mancion, Lac	6,98	-71,83	47,30			x									Proscrit		
06076	Marais, Lac des	8,08	-72,04	46,96		x			x						x	Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes; Déficience en oxygène dissous
25747	Marecot, Lac	9,61	-72,05	47,05												Permis	SAFO du même bassin versant	
07379	Marguerite, Lac	74,81	-71,83	47,24	x						x					Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
25589	Marie- Victorin, Lac	21,17	-71,96	47,24												Permis	SAFO du même bassin versant	
34351	Martin, Lac	11,24	-72,11	46,99						x						Proscrit		
55704	Martinet, Lac	4,43	-72,08	46,99			x									Proscrit		
07404	Masson, Lac	23,04	-71,99	47,05			x				x					Proscrit		
34375	Mat, Lac	0,95	-72,00	46,95		x			x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
07397	Maude, Lac	3,82	-71,96	47,08		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
07353	McKinney, Lac	21,79	-71,71	47,15			x									Proscrit		
07352	McKinney, Petit lac	6,01	-71,70	47,16		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier ouquassa	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
25559	Mel, Lac	3,33	-71,89	47,29			x									Proscrit		
25623	Mende, Lac	3,15	-71,87	47,20					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25586	Méron, Lac	10,40	-71,95	47,25		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25646	Merpins, Lac	2,08	-71,76	47,22		x			x							Proscrit		Aucune donn� de pr�l�vement
25466	Metz, Lac	5,12	-71,63	47,09		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
06079	Meule, Lac � la	13,45	-72,13	46,97						x						Proscrit		
34350	Meule, Petit lac � la	7,79	-72,12	46,97						x						Proscrit		
25455	Mialet, Lac	0,25	-71,63	47,15					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25544	Mijoux, Lac	5,35	-71,86	47,31		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
07412	Milieu, Lac du	18,37	-71,88	47,01												Permis	SAFO et SAFX	Pr�sence d'esp�ce comp�titrice
07485	Mirau�de, Lac	13,54	-71,79	47,28			x									Proscrit		
55708	Miroir, Lac	1,46	-72,11	46,96		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25445	Momas, Lac	4,13	-71,71	47,18					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
25752	Monchel, Lac	3,19	-72,10	47,02												Permis	SAFO	
06072	Montre, Lac � la	16,38	-72,12	46,98			x									Proscrit		
25433	Montret, Lac	3,99	-71,73	47,24			x			x						Proscrit		
02532	Moras�se, Lac	18,79	-71,95	46,96												Permis	SAFO	
02530	Moras�se, Petit lac	6,07	-71,96	46,96												Permis	SAFO	
25439	Morton, Lac	1,94	-71,69	47,23		x			x							Proscrit		Aucune donn� de pr�l�vement
25604	Mouchin, Lac	5,10	-71,87	47,22											x	Proscrit		Projet de conservation

MELCCFP – Plan d’ensemencement pour la ZEC Batiscan-Neilson 2025-2035

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier ou quassa	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
25603	Mouchin, Petit lac	3,64	-71,87	47,23		x			x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25631	Moulineau, Lac	15,00	-71,84	47,19						x					x	Permis	SAFO du même bassin versant	Demande du gestionnaire
25467	Munitions, Lac des	4,76	-71,63	47,08		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25548	Nages, Lac	0,48	-71,84	47,31					x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
07396	Neiges, Petit lac des	6,21	-72,00	47,09			x			x						Proscrit		
07383	Neilson, Lac	48,05	-71,78	47,21			x				x					Proscrit		
25580	Nessa, Lac	4,96	-71,89	47,27			x									Proscrit		
25681	Nevers, Lac	2,74	-71,97	47,10		x			x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
02526	No Good, Lac	4,45	-71,97	46,98		x			x						x	Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes; Déficience en oxygène dissous
08296	Noir, Lac	1,73	-72,13	47,01		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25557	Nollen, Lac	10,69	-71,81	47,29			x									Proscrit		
25558	Nollen, Petit lac	3,18	-71,81	47,29			x									Proscrit		
25712	Nollet, Lac	10,87	-71,86	47,26			x									Proscrit		
25671	Nomade, Lac du	23,52	-71,97	47,13							x					Proscrit		
25635	Nosny, Lac	13,60	-71,88	47,17						x						Proscrit		
25454	Nouic, Lac	0,12	-71,68	47,15		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25664	Nourrains, Lac des	2,69	-71,99	47,16		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25755	Novel, Lac	1,78	-72,10	47,00		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
07355	Olivier, Lac	24,34	-71,71	47,13												Permis	SAFO	

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier ouquassa	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
34374	Omble, Lac de l'	1,51	-71,99	46,96		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
34360	Orignal, Lac	2,92	-72,05	46,96		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25555	Orlu, Lac	1,47	-71,81	47,30		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25610	Oze, Lac	0,91	-71,83	47,22		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25709	Palentin, Lac	15,79	-71,85	47,26										x		Proscrit		Zone d'intégrité génétique
25481	Panon, Lac	2,15	-71,72	47,08		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25743	Paquet, Lac	3,29	-72,02	47,11			x			x						Proscrit		
07391	Pas de Poisson, Lac	35,49	-71,78	47,10											x	Proscrit		Ensemencements non optimaux
25719	Pasquet, Lac	10,89	-71,78	47,26		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25718	Pasquet, Petit lac	2,31	-71,78	47,26		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08298	Peine, Lac en	4,83	-72,14	47,00												Permis	SAFO	
25751	Pelouse, Lac	4,34	-72,09	47,02		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
40199	Perdu, Lac	0,52	-71,81	47,31			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
08301	Perron, Lac	11,49	-72,08	47,01			x			x						Proscrit		
02529	Petit Étang, Le	0,15	-71,97	46,96					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25645	Petit Val, Lac du	10,00	-71,78	47,13			x									Proscrit		
25480	Petites Mares, Les	2,31	-71,74	47,08												Permis	SAFO	
07375	Philo, Lac	73,47	-71,82	47,24	x											Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
34363	Philosore, Deuxième lac	11,61	-72,05	46,94												Permis	SAFO	
34364	Philosore, Premier lac	17,84	-72,04	46,93												Permis	SAFO	

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier ouquassa	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
07382	Picard, Lac	126,63	-71,86	47,21												Permis	SAFO du même bassin versant	
02290	Pierre, Lac à	60,73	-71,98	47,15												Permis	SAFO du même bassin versant	
25602	Pieu, Lac	2,55	-71,88	47,23			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
40200	Pimbo, Lac	1,79	-71,86	47,30		x			x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25711	Pinsart, Lac	12,23	-71,89	47,26			x									Proscrit		
40110	Pinson, Lac du	0,73	-71,91	47,20			x			x						Proscrit		
40119	Plat, Lac	5,18	-71,80	47,09		x			x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25478	Plestan, Lac	0,57	-71,70	47,20			x									Proscrit		
25674	Pleuven, Lac	5,30	-71,98	47,12						x						Proscrit		
A2546	Poissonneux, Étang	0,36	-71,62	47,08			x			x						Proscrit		
06077	Poliquin, Lac	25,32	-72,05	46,96												Permis	SAFO	
25608	Porri, Lac	3,98	-71,80	47,23		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
07407	Portage, Lac	17,89	-71,99	47,02			x									Proscrit		
40113	Poses, Étang des	0,85	-71,89	47,19			x		x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
25630	Poses, Lac	2,61	-71,89	47,19						x						Proscrit		
25703	Préseau, Lac	2,76	-71,88	47,02					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
08303	Pussort, Lac	14,94	-72,08	47,04											x	Proscrit		En contact avec le lac Jumeau (aménagement et projet de conservation)
25542	Querré, Lac	2,28	-71,88	47,31		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25658	Rainure, Lac de la	4,63	-71,94	47,17			x			x						Proscrit		

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier oquassa	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
25758	Rante, Lac	6,05	-72,01	47,01			x									Proscrit		
25442	Ravé, Lacs	2,32	-71,69	47,21			x			x						Proscrit		
25749	Recapet, Lac	8,56	-72,04	47,03			x									Proscrit		
34347	Rely, Lac	1,40	-71,99	47,01		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
07400	Remise, Lac de la	13,72	-71,96	47,07		x			x						x	Proscrit		Aucune donné de prélèvement; Déficience en oxygène dissous
02528	Renversi, Lac	21,11	-71,95	46,97						x						Proscrit		
25713	Ressan, Lac	18,90	-71,82	47,26			x			x						Proscrit		
55706	Rigali, Lac	1,81	-72,11	46,97			x									Proscrit		
25653	Robb, Lac	3,21	-71,96	47,19												Permis	SAFO du même bassin versant	
06070	Roches, Lac des	16,87	-72,06	46,99					x			x				Permis	SAFO et SAFX	Données insuffisantes en raison des ensemencements; Présence d'espèce compétitrice
34355	Roches, Petit lac des	3,73	-72,05	46,99												Permis	SAFO	
25738	Roland, Lac	4,33	-72,00	47,15		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
07405	Romuald, Lac	6,27	-71,94	47,04					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
25697	Ronchin, Lac	1,97	-71,92	47,06			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
A7384	Rond, Lac	1,55	-71,98	47,21					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25737	Rondeau, Lac	2,33	-72,00	47,16		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
34349	Rouet, Lac	0,83	-71,94	47,19			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement

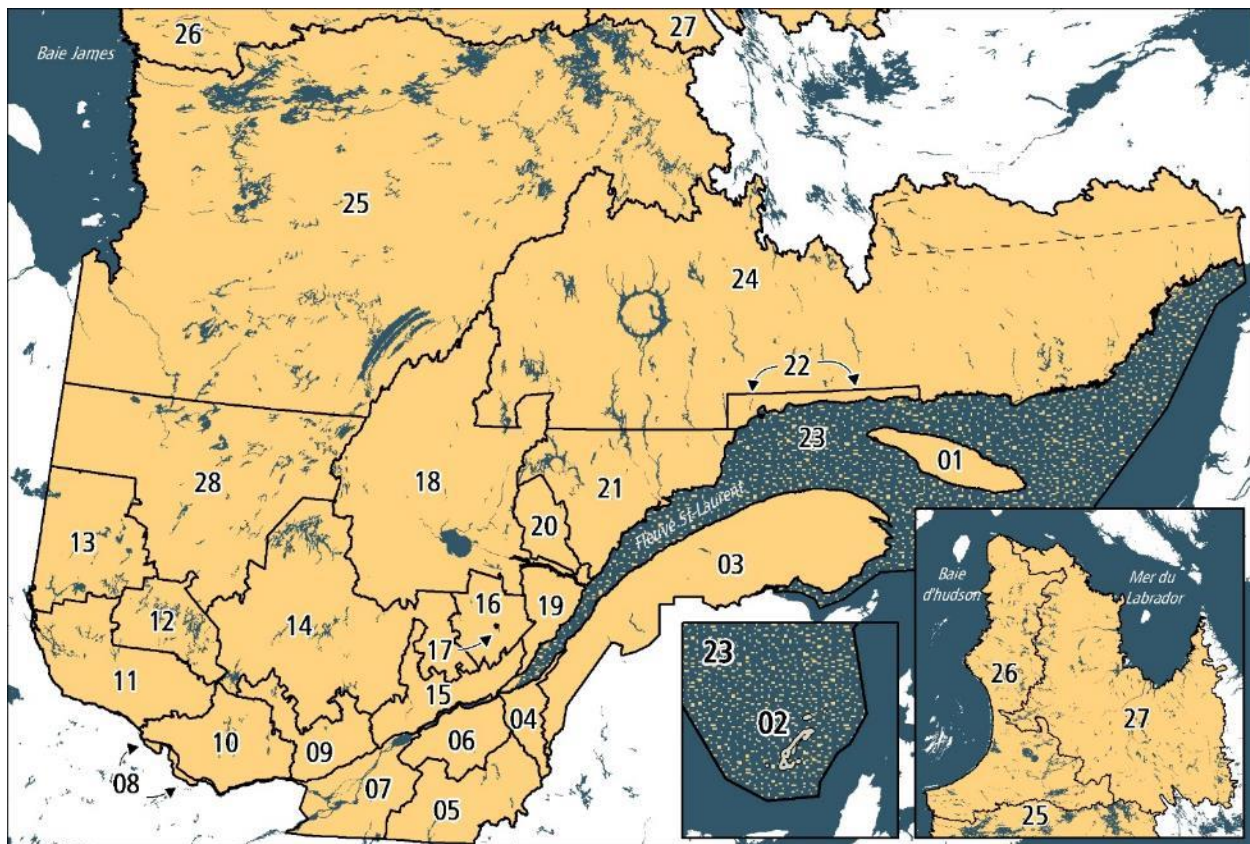
Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier oquassa	Lac sans poisson	Allopatrie jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
25598	Rougon, Lac	3,96	-71,85	47,25						x						Proscrit		
25668	Rousies, Lac	1,61	-71,94	47,15			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
07371	Rudden, Lac	18,89	-72,00	47,05												Permis	SAFO du même bassin versant	
25549	Runan, Lac	3,99	-71,84	47,30			x									Proscrit		
25583	Sai, Lac	1,66	-71,87	47,27			x									Proscrit		
25596	Saint- Laurent, Lac	6,08	-71,96	47,21												Permis	SAFO du même bassin versant	
25663	Sapin, Lac	6,51	-71,96	47,16												Permis	SAFO du même bassin versant	
25434	Sardan, Lac	2,38	-71,73	47,24			x			x						Proscrit		
25667	Sargé, Lac	1,44	-71,95	47,15		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25760	Sarotte, Lac	4,26	-72,06	47,01						x						Proscrit		
06069	Sauvage, Lac du	25,26	-72,13	46,98			x				x					Proscrit		
25468	Savane, Lac	1,77	-71,70	47,06			x			x						Proscrit		
25700	Saverne, Lac	5,27	-71,93	47,04					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
07395	Sec, Lac	5,65	-71,88	47,00												Permis	SAFO	
25654	Seul, Lac	4,12	-71,97	47,19		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
40064	Seur, Lac	0,37	-71,72	47,13		x			x						x	Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes; Déficience en oxygène dissous
02520	Sirois, Lac	51,29	-71,90	47,01												Permis	SAFO et SAFX	Présence d'espèce compétitrice
02518	Soixante Arpents, Lac des	97,71	-71,98	47,01									x			Proscrit		

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier ouquassa	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
08304	Soixante, Lac	43,48	-72,06	47,04	x										x	Proscrit		Ensemencements non optimaux; Présence de SAOQ selon l'IFA
07380	Sorcis, Lac	41,11	-71,86	47,22			x									Proscrit		
34367	Swamps, Deuxième étang des	1,60	-72,03	46,95		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
06078	Swamps, Lac des	20,22	-72,02	46,95		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
34366	Swamps, Premier étang des	5,14	-72,02	46,94		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
34369	Swamps, Quatrième étang des	2,85	-72,03	46,95		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
34368	Swamps, Troisième étang des	0,66	-72,03	46,95		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
07358	Talayarde du Sud, Lac	15,16	-71,72	47,06						x						Proscrit		
07351	Talayarde, Lac	11,68	-71,74	47,16			x			x						Proscrit		
25714	Talleua, Lac	21,74	-71,81	47,26			x				x					Proscrit		
A6292	Taure, Lac de la	0,90	-71,76	47,12			x		x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
40085	Tee, Lac	1,24	-71,92	47,23			x									Proscrit		
-	Tempe, Étang de la	0,84	-71,92	47,16			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
34352	Termont, Étang	0,56	-72,07	47,00			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25756	Termont, Lac	6,42	-72,06	47,00						x					x	Proscrit		Projet de conservation
34357	Tessier, Deuxième lac	15,78	-72,01	46,98					x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement; Présence d'espèce compétitrice
06071	Tessier, Lacs	17,89	-72,02	46,98												Permis	SAFO et SAFX	Présence d'espèce compétitrice
02517	Tessier, Petit lac	3,15	-71,99	47,00			x		x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Ombre chevalier ouquassa	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
34359	Tête de Jument, Étang de la	3,49	-72,05	46,97											x	Permis	SAFO	Influencé par les ensemencements au Lac à la Tête de Jument, demande du gestionnaire
06075	Tête de Jument, Lac de la	15,01	-72,04	46,97					x			x				Permis	SAFO	Données insuffisantes en raison des ensemencements
25605	Tête Rouge, Lac	5,78	-71,86	47,22										x		Proscrit		Zone d'intégrité génétique
25461	Thil, Lac	1,01	-71,62	47,12		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25612	Tim, Lac	0,96	-71,96	47,21		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
7484B	Tonti, Lac	2,00	-71,86	47,28			x		x					x		Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes; Zone d'intégrité génétique
25622	Torcé, Lac	2,65	-71,88	47,20					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25597	Tortillé, Lac	3,86	-71,91	47,24			x									Proscrit		
25686	Touzin, Lac	9,51	-71,87	47,09			x	x		x						Proscrit		Présence de tortue des bois
25708	Valros, Deuxième lac	2,07	-71,88	47,26		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25710	Valros, Lac	1,38	-71,87	47,26		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
07410	Vase, Lac à la	3,93	-71,92	47,02												Permis	SAFO	
25673	Velleron, Lac	5,81	-71,99	47,12						x						Proscrit		
25541	Verjon, Lac	2,38	-71,86	47,31		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25470	Vern, Lac	1,38	-71,63	47,06		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25701	Vertus, Lac	1,07	-71,98	47,03		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25479	Viabon, Lac	1,25	-71,66	47,10		x			x							Proscrit		Aucune donné de prélèvement
25741	Vic, Lac	2,21	-72,02	47,13		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes

Numéro du plan d'eau	Nom du plan d'eau	Superficie (ha)	Longitude (degrés décimaux)	Latitude (degrés décimaux)	Omble chevalier oquassa	Lac sans poisson	Allopatric jamais ensemencé	Espèce à statut précaire	Données insuffisantes	Rendement supérieur		Lacs ensemencés 2016-2021	Autres considérations			Conclusion	Espèce(s) permise(s)	Commentaires
										Lacs ≤ 20 ha	Lacs > 20 ha		Bassin versant	Mise en valeur	Cas particulier (préciser)			
25739	Victoire, Lac de la	4,17	-72,01	47,14					x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
40215	Vingt-Cinq, Lac	4,03	-72,13	47,02						x						Proscrit		
25606	Vizos, Lac	2,70	-71,78	47,24		x			x							Proscrit		Données de prélèvement insuffisantes
25611	Waben, Lac	3,53	-71,82	47,22						x						Proscrit		
25740	Walter, Lac	8,83	-72,00	47,14			x			x						Proscrit		
07381	William, Lac	34,67	-71,93	47,22	x						x					Proscrit		Présence de SAOQ selon l'IFA
25435	Yolet, Lac	1,04	-71,73	47,23		x			x							Proscrit		Aucune donnée de prélèvement
Ensemencement proscrit							313						81%					
Ensemencement permis							72						19%					

ANNEXE 2 : ZONES AQUACOLES



ANNEXE 3 : CATÉGORIES D'ENSEMENCEMENT

Ensemencements de conservation

Les ensemencements de conservation visent à repeupler un milieu aquatique dans lequel une population de poissons a été gravement bouleversée par une perturbation, une détérioration ou une destruction de son habitat, une surexploitation par la pêche, le déversement de produits toxiques ou l'introduction d'espèces compétitrices ou prédatrices, etc.

Avant de faire un ensemencement de conservation, la cause du bouleversement doit être identifiée et corrigée, et des mesures doivent avoir été prises pour empêcher que la situation problématique ne se répète.

– *Ensemencement de sauvegarde*

L'ensemencement de sauvegarde a comme objectif d'éviter la disparition d'une population particulière de poisson. Ce type d'ensemencement est requis lorsque le nombre de reproducteurs est trop faible pour que la population se rétablisse par elle-même.

– *Ensemencement de repeuplement*

L'ensemencement de repeuplement vise à rétablir une population, dans un temps donné, de façon à ce qu'elle se rapproche le plus possible de ce qu'elle était avant le bouleversement et qu'elle puisse se maintenir ensuite sans apport extérieur.

– *Ensemencement de réintroduction*

L'ensemencement de réintroduction répond au même objectif que l'ensemencement de repeuplement sauf que la population d'origine n'est plus présente dans le plan d'eau au moment de l'ensemencement. Les ensemencements destinés à restaurer un plan d'eau à la suite d'un empoisonnement font aussi partie de cette catégorie.

Ensemencements de mise en valeur

Les ensemencements de mise en valeur visent à augmenter l'offre de pêche.

– *Ensemencement d'introduction*

L'ensemencement d'introduction vise à établir une espèce dans un milieu aquatique où elle est historiquement absente.

– *Ensemencement de soutien*

L'ensemencement de soutien a pour but d'augmenter ou de maintenir une population apte à se perpétuer, mais qu'un habitat déficient ou une pression de pêche trop forte empêche de s'accroître et de se maintenir à un niveau suffisant pour satisfaire les besoins de la pêche sportive.

– *Ensemencement de dépôt-retrait*

L'ensemencement de type dépôt-retrait vise uniquement à fournir à court terme aux pêcheurs sportifs des poissons d'une taille intéressante déposés dans un lac ou dans un cours d'eau.

– *Ensemencement de dépôt-croissance-retrait*

L'ensemencement de dépôt-croissance-retrait a pour objectif de répondre aux besoins de la pêche sportive à moyen terme. Les poissons ensemencés bénéficient d'une période de croissance variable selon leur stade de développement lors de l'ensemencement. L'habitat doit assurer leur survie tout au long de l'année.

ANNEXE 4 : GRILLE DÉCISIONNELLE POUR L'ENSEMENCEMENT D'UN PLAN D'EAU AVEC DE L'OMBLE DE FONTAINE

